



Driss Lachguar se réunit avec Saad Eddine El Otmani

Une rencontre a eu lieu vendredi dernier à 16 heures entre le Premier secrétaire de l'USFP Driss Lachguar et le chef du gouvernement Saad Eddine El Otmani au domicile de ce dernier.

Cette réunion bipartite tenue à la demande du Premier secrétaire de l'USFP fait suite au large débat national suscité par l'avant-projet de loi 22-20.

On n'en sait pas plus pour le moment de la teneur des discussions qui ont marqué cette rencontre entre les deux dirigeants.

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9005

Lundi 4 Mai 2020

Le déconfinement tant attendu n'est pas près de montrer le bout du nez

La courbe épidémique remonte en flèche



Page 2

La leçon magistrale de Maître Tabih...

Quid de la légalité dans les fuites ministérielles ?

Page 3



La Chambre des représentants approuve trois projets de loi relatifs à l'état d'urgence sanitaire
Les parlementaires appellent à adopter une politique de consommation préférentielle pour les produits nationaux

Page 4



Désintox : Quand Le Desk participe à la théorie du complot

L'enquête bâclée d'Ali Amar

Le 30 avril 2020, Ali Amar, Directeur de publication du journal électronique Le Desk a publié un article dans sa rubrique « Enquête » dans lequel il prétend « retracer les péripéties de cette affaire (à savoir l'avant-projet de loi dit anti-fake news) qui remonte à une réunion tenue le 12 mars entre le RNI et l'USFP où l'idée d'un texte liberticide servant les intérêts privés de Aziz Akhannouch a été relancée... ». Avec une telle introduction, comment résister à l'envie de s'abonner au Desk pour accéder à l'enquête réservée à ses abonnés...

En réalité, si l'article est classé dans la catégorie « enquête », c'est probablement par erreur, car Ali Amar ne fait dans cet article que construire une théorie du complot dans le classique du genre, en partant d'un événement réel pour laisser libre court à son imagination et construire une histoire de toutes pièces afin d'atteindre une conclusion préétablie par le complotiste. Un événement réel et une photo vont permettre au Desk de construire sa théorie : (1) l'existence d'une réunion le 12 mars 2020 au siège national de l'USFP entre ce dernier et le RNI, et (2) la mine qualifiée de « renfrognée » par l'article de M. Aujjar sur la photo de groupe à la fin de la réunion.

Concernant le premier élément, ce n'était pas la peine pour l'auteur de lancer sa machine d'investigation pour tout savoir sur la réunion du 12 mars entre l'USFP et le RNI : les pages et sites officiels de l'USFP ont publié le communiqué de presse en arabe et son résumé en français. Toute la presse papier et électronique, partisane et non-partisane a relayé l'information et a repris et analysé comme il se doit (et plus s'il en faut) le communiqué de presse publié par les deux partis.

Mais un paragraphe particulier du communiqué a attiré l'attention de l'enquêteur du Desk. Il est encerclé en rouge dans son article pour attirer l'attention du lecteur sans vraiment comprendre pourquoi...

Car le paragraphe du communiqué en question mentionne simplement la nécessité « d'engager une réforme globale et profonde de la politique pénale en conformité avec les principes constitutionnels et qu'elle puisse participer au renforcement (et non la garantie comme le traduit Le Desk) des droits et des libertés ».

Le raisonnement de l'auteur de l'article qui lui a permis de déduire de la phrase « participer au renforcement des droits et des libertés » qu'il s'agissait de la préparation d'un avant-projet de loi visant notamment à limiter les libertés et droits en interdisant purement et simplement l'appel au boycott des produits sur les réseaux sociaux, restera un mystère que seul un complotiste professionnel peut expliquer...

Revenons à l'enquête » du Desk. Aucun journaliste du site n'a tenté de joindre l'USFP ou son Premier secrétaire. L'article ne fait aucune référence aux multiples déclarations sur le sujet des membres du Bureau politique de l'USFP dont certains ont assisté à la réunion du 12 mars, et qui ont tous fermement nié avoir abordé le sujet de cet avant-projet de loi lors de cette réunion.

Pour rappel, et afin de compléter l'enquête d'Ali Amar, en février et mars 2020, le Maroc connaissait un débat sur la nécessité d'une réforme du Code pénal dans le sens du renforcement des droits et libertés individuels. Pour détourner l'attention de ces revendications de réformer le Code pénal dans sa globalité y compris les articles relatifs à l'exercice des droits et libertés, une frange du PJD avait prétendu que le blocage de la réforme du Code pénal était dû à un article sur l'enrichissement sans cause... Une manœuvre grossière mais qui marche encore une fois à en juger par les conclusions de l'enquête » du Desk !

La réunion du 12 mars avait également pour but de discuter la réforme des lois électorales. Une petite recherche dans les articles publiés dans cette période lointaine qu'est le pré-confinement, fin février début mars 2020, aurait permis au journaliste enquêteur de constater que l'USFP à travers son Premier secrétaire avait remis sur le devant de la scène la question de la révision des lois électorales. Une revendication partagée par les partis de l'Istiqlal et du PPS et reprise dans la presse à travers de multiples articles encore une fois et une interview télévisée du Premier secrétaire de l'USFP sur Medi tv.

Malheureusement, dans son « enquête », Ali Amar ne mentionne aucune de ses informations. Quant au deuxième élément, « la mine renfrognée » de Mohamed Aujjar, pas de commentaires car, contrairement au Desk, nous n'avons pas pu enquêter sur l'historique des expressions faciales de l'ex-ministre de la Justice pour pouvoir arriver à une quelconque conclusion.

L'article du Desk mentionne pour finir le mémo du ministre en charge des droits de l'Homme qui « pilonne » selon l'article l'avant-projet de loi. Nous renvoyons le lecteur à l'analyse juridique approfondie effectuée par Maître Abdelkebir Tabih (avocat au barreau de Casablanca) qui pilonne à son tour ce mémo du ministre et la manœuvre grossière qui tente de faire passer ceux-là même qui ont manifesté contre les campagnes de boycott en 2018 pour des défenseurs des libertés. Que reste-t-il de l'enquête d'Ali Amar ? Rien. Cet article du Desk ne pourrait même pas être sauvé en le qualifiant d'analyse, ou d'opinion. C'est au mieux de l'amateurisme au pire de la propagande.

La leçon magistrale de Maître Tabih...

Quid de la légalité dans les fuites ministérielles ?

Actualité



Une leçon magistrale de droit qu'a été celle que l'avocat itihadi Abdelkebir Tabih a administrée à qui de droit dont le ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme, Mustapha Ramid, et ses thuriféraires.

Dans un article relayé par notre alter ego Al-Itihad Al Ichiraki et largement diffusé sur les réseaux sociaux, il a fortement critiqué le fait que ce dernier ait fuité la mouture du projet de loi n° 22-20 relatif à l'utilisation des réseaux sociaux. Il a également critiqué le fait qu'il ait aussi fuité son propre mémorandum dans lequel il a pris position contre ce projet préparé par le ministre de la Justice et voulu ainsi faire accroître aux Marocains qu'il est un fervent défenseur de leurs droits. Loin s'en faut.

Tout d'abord sur la forme. Cette fuite, a souligné Abdelkebir Tabih, est illégale. Car ce mémorandum a été fuité concomitamment avec la fuite d'un seul article, à savoir l'article 14 dudit projet de loi qui pénalise l'appel au boycott des marchandises, produits et services, comme si ce texte ne comprenait que cet article, alors que les 24 autres articles ont été tout bonnement passés sous silence.

Il a, ensuite, considéré que la fuite du document du ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme, constitue une violation du principe de réserve que chaque membre du gouvernement est tenu d'observer. « Les délibérations au sein du conseil du gouvernement sont des délibérations internes qui sont protégées par les us et coutumes en vigueur dans les gouvernements de tous les pays du monde et à toutes les époques », a mis en

exergue l'avocat itihadi qui a déploré que Mustapha Ramid ait violé ce principe universellement reconnu, alors que l'une des fonctions d'un ministre chargé des droits de l'Homme consiste justement en la protection du secret des délibérations des réunions et des assemblées, et fortiori les délibérations du gouvernement.

Mieux encore, le communiqué du gouvernement daté du 19 mars 2020 a souligné que ledit projet de loi a été approuvé par celui-ci, c'est-à-dire par tous les ministres. « Cela signifie qu'aucune objection à ce projet de loi n'a été avancée, y compris par le ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme. En plus, il a été décidé d'y introduire certaines observations via une commission technique et politique », a mis en avant Abdelkebir Tabih.

En outre, le mémorandum en question a été adressé au chef du gouvernement le 27 mars, soit huit jours après la tenue du conseil des ministres et l'approbation dudit projet de loi. Ce qui veut dire que Mustapha Ramid n'est pas un fervent défenseur des droits de l'Homme comme il le prétend.

D'ailleurs, « certains portails ont relayé son mémorandum et l'un d'entre eux l'a qualifié de "plaidoyer contre la loi 22-20". C'est-à-dire que ce média voulait que le lecteur sache que le ministre chargé des droits de l'Homme s'oppose à cette loi et plaide contre elle », a précisé l'avocat au barreau de Casablanca.

Cette prétention a été mise à nu par l'article d'Abdelkebir Tabih qui a décoré le teneur même du mémorandum du ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme.

En effet, dans son document, Mustapha Ramid « ne s'oppose pas à la pénalisation de l'appel au boycott des produits, des biens et services, mais il se contente de proposer la réduction de la peine infligée aux personnes appelant au boycott. C'est-à-dire qu'il accepte le principe de la sanction de ces personnes, contrairement au message que certains sites Internet voulaient faire passer via la publication de ce mémorandum sous le titre "Ramid plaide contre la loi 20-22" », a souligné Abdelkebir Tabih.

De plus, Mustapha Ramid a proposé de changer la formule « l'entrave à l'exercice de l'activité économique », considérant que cette dernière formule est conforme aux dispositions de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence.

La proposition de Ramid achoppe donc, selon Abdelkebir Tabih, sur deux problématiques fondamentales. La première est que la formule proposée par le ministre chargé des droits de l'Homme conduit inéluctablement à la pénalisation de l'exercice du droit de grève qui, par définition, est « un appel à l'arrêt de l'activité économique dans une entreprise », alors que ce droit est un droit constitutionnel. « Comment se fait-il que l'on n'ait pas prêté attention à cette problématique juridique, vu que la tâche du ministre chargé des droits de l'Homme est de renforcer les droits garantis par la Constitution, y compris le droit de grève », a souligné l'avocat itihadi.

La deuxième problématique concerne la référence erronée à la loi relative à la liberté des prix et de la concurrence via la formule « l'entrave à l'exercice

de l'activité économique » qui s'accorde avec les dispositions de cette loi et notamment les articles 6, 75 et 76. « Cette référence laisse entendre pour ceux qui la lisent que la loi 104-12 pénalise également l'entrave à l'exercice de l'activité économique ». Mais une lecture attentive de ces articles auxquels fait allusion le ministre chargé des droits de l'Homme prouve tout le contraire.

En effet, l'article 6 de la loi 104-12 pénalise les pratiques anticoncurrentielles et non pas l'entrave à l'exercice de l'activité économique.

De plus, l'article 75 inflige des peines aux personnes qui entravent la concurrence, alors que l'article 76 concerne les sanctions en matière de réglementation des prix et ne fait pas référence à l'appel au boycott des produits et des services. En bref, « la loi 104-12 à laquelle le ministre chargé des droits de l'Homme fait référence n'a rien à voir avec la question de la réglementation des réseaux sociaux », a précisé l'avocat itihadi.

Concernant le projet de loi 22-20 qui a suscité un tollé ces derniers jours et notamment son article 14, Abdelkebir Tabih a appelé à la révision de celui-ci en respectant le droit d'expression garanti par la Constitution et le droit du citoyen de se plaindre de tout produit qui pourrait nuire à sa santé.

Il a, par ailleurs, déploré le fait que certaines parties ont saisi l'occasion de la fuite de cet avant-projet de loi pour distiller leur venin contre l'USFP et contre le ministre de la Justice qui a veillé « à respecter le droit de réserve » dans cette affaire.

Mourad Tabet

Le déconfinement tant attendu n'est pas près de montrer le bout du nez

La courbe épidémique remonte en flèche

Anous la liberté à partir du 20 mai ? Certainement pas. Le déconfinement espéré par les citoyennes et citoyens marocains risque de ne pas avoir lieu. Ou du moins pas comme ils se l'imaginent. Il aura certainement les allures d'un confinement qui ne dit pas son nom ou plutôt un demi-confinement. A partir du 20 mai, les courbes épidémiques sur lesquelles s'appuient des scientifiques optimistes prévoient que le Maroc ne sera plus enfermé chez lui, plus entièrement, en tout cas. De petites libertés seront accordées mais de grandes interdictions devraient être maintenues. A moins que l'illisible évolution du Covid-19 dans le pays ne prenne tout le monde à contre-pied et que l'Exécutif n'ait d'autre choix que de prolonger le confinement. Un contre-pied à l'image de la courbe épidémique en dents de scie qui caractérise le coronavirus au Maroc. Après une accalmie en début de semaine dernière, le week-end a connu une flambée du nombre de contaminations. Entre vendredi (10h) et dimanche (10h), 351 nouveaux cas ont été recensés pour atteindre un total de 4880 infections. Côté rémissions, on compte pas moins de 1424 personnes guéries contre 174 décès. Envisageons les deux scénarios.

Le mantra des gouvernements est la progressivité

Dans un futur proche où la situation s'améliore, le taux de reproduction du virus devrait être descendu en dessous du R1. En clair, cela signifierait le début de la fin de l'épidémie puisqu'une personne atteinte du coronavirus contaminerait en moyenne moins d'une personne. Cette hypothèse devrait s'accompagner, selon l'un des rares consensus scientifiques mondiaux en cette crise sanitaire, du ralentissement et de la disparition du Covid-19. Dans ce cas, le déconfinement ne sera plus une utopie. En revanche, il



sera prudent et par palier. Le mantra des gouvernements ayant entamé le processus de déconfinement est la progressivité. Le Vieux Continent est prudent, même si l'Allemagne et les pays scandinaves ont de l'avance sur l'Espagne, l'Italie et la France.

Si l'on calcule notre hypo-



Le taux moyen de propagation se situe à 1,69

thétique processus de déconfinement sur les pays qui y sont de plain-pied, il est fort probable que les personnes âgées devront se préserver. Le télétravail continuera au possible et les écoles rouvriront au compte-gouttes. Les restaurants, les salles de spectacle et les enceintes sportives resteront fermés. De toute évidence, nombreux sont les Marocains qui seront encore incités à rester chez eux. Les autres devront, pour reprendre le cours de leurs activités, s'armer d'une myriade de précautions. Est-il possible de faire autrement ? Pas sûr. Et pour cause, aux quatre coins de la planète, on a toujours du mal à répondre à une question simple : faut-il déconfiner plus ou déconfiner moins ? La réponse fournie, c'est le moins qu'on puisse dire, n'est pas claire. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y a un risque. Celui d'avoir à reconfiner après avoir déconfiné. D'où la prudence et la «progressivité» dans les plans de déconfinement de plusieurs pays à travers le monde.

Le taux de reproduction

Le R0 (taux de reproduction de base) est un élément clé pour envisager une sortie de crise et donc le déconfinement. Malheureusement au Maroc, difficile d'y voir clair ces derniers jours tant il ne cesse de jouer au yoyo. Un coup il passe sous la barre salvatrice du 1, un coup il la dépasse comme samedi où selon un modèle américain, le taux moyen de propagation est remonté à 1,69. La hausse des cas de contaminations enregistrés n'y est évidemment pas étrangère tout comme un relâchement du confinement.

Le modèle américain en question, on le doit à Kevin Systrom et Mike Krieger, les fondateurs d'Instagram. Ils ont mis en place un outil : le Rt.live. A la base, son intérêt était de suivre la vitesse de propagation du Covid-19 aux USA. Etat par Etat. Mais pas que. Quelques jours plus tard, les inventeurs de ce modèle ont pris l'altruiste décision de le mettre à disposi-

tion du monde entier. En publiant le code source, ils ont de ce fait invité ceux qui le souhaitent à utiliser leur modèle. Mais il y a un bémol. La précision du Rt.live est tributaire de certaines données. Et ces données manquent au Maroc, comme par exemple, un nombre de tests élevé. Du coup, le taux de reproduction de base marocain estimé par Rt.live n'est pas fiable à 100 %. On est même loin de ce pourcentage. Mais le plus important est qu'il offre une estimation proche de la réalité. En tout cas, on peut être sûr d'une chose, le scénario dans lequel le déconfinement au Maroc débiterait le 20 mai est intimement lié au taux de reproduction de base. Pour faire simple, si dans 17 jours, le taux de reproduction de base marocain ne descend pas durablement sous 1, le confinement sera fatalement prolongé. Car, encore faut-il le rappeler, pour agir sur le Rt, le confinement strict fait partie des principaux leviers à actionner.

Chady Chaabi

La Chambre des représentants approuve trois projets de loi relatifs à l'état d'urgence sanitaire

Les parlementaires appellent à adopter une politique de consommation préférentielle pour les produits nationaux



La Chambre des représentants a approuvé, jeudi lors d'une séance publique, trois projets de loi relatifs à l'état d'urgence sanitaire.

Selon un communiqué de ladite Chambre, il s'agit du projet de loi N° 23.20 portant approbation du décret-loi N° 2.20.292 édictant des dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et aux procédures de sa déclaration, du projet de loi N° 26.20 portant approbation du décret-loi N° 2.20.320 relatif au dépassement du plafond des emprunts extérieurs et du projet de loi N° 27.20 portant promulgation de dispositions particulières relatives à la gestion des activités des organes de gouvernance des sociétés anonymes et aux modalités de tenue de leurs assemblées générales au cours de la période de l'état d'urgence sanitaire.

Les deux projets de loi N° 23.20 et 26.20 interviennent dans le cadre de l'article 81 de la Constitution, après l'approbation de ces deux décrets-lois par les deux commissions compétentes à la Chambre des représentants et à la Chambre des conseillers et leur publication au Bulletin officiel.

Présentant le projet de loi N° 23.20, le ministre de l'Intérieur Abdelouafi Laffit a souligné que c'est sur la base du décret-loi N° 2.20.292 édictant les dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de sa déclaration, que l'état d'urgence sanitaire a été décrété sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 20 avril, et prolongé jusqu'au 20 mai dans le souci de garantir

une mise en œuvre optimale des mesures prises pour protéger les personnes et endiguer la propagation de l'épidémie du Covid-19.

De son côté, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaaboun, a noté que les procédures prises, dans le cadre du décret-loi N° 2.20.320 relatif au dépassement du plafond des emprunts extérieurs, interviennent dans le cadre d'une batterie de mesures urgentes entreprises pour la lutte contre les impacts négatifs du coronavirus (Covid-19) sur tous les secteurs vitaux de l'économie nationale, indiquant que malgré la conjoncture actuelle, le Royaume maintient la confiance des institutions financières internationales, ce qui lui permet de recevoir un investissement extérieur avec des conditions appropriées.

Par ailleurs, le projet de loi N° 27.20 édictant des mesures spéciales relatives au fonctionnement des organes d'administration des sociétés anonymes et aux modalités de tenue de leurs assemblées générales, pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, vise à compléter les mesures entreprises par l'Etat en faveur des entreprises, notamment à travers l'adoption de procédures flexibles pour les établissements et les entreprises publics et privés, afin de préserver la continuité des secteurs vitaux.

Les représentants des groupes et du groupement parlementaires ont, de leur côté, exprimé leur gratitude à S.M le Roi

Mohammed VI pour sa sage conduite et son approche proactive et efficace dans la gestion et le traitement des répercussions sanitaires, économiques et sociales de la pandémie du nouveau coronavirus, saluant ainsi l'initiative de Sa Majesté d'unifier les efforts du continent africain pour lutter contre l'épidémie. Les membres de la Chambre ont également salué la prise de conscience et la solidarité dont a fait preuve le peuple marocain, ainsi que la mobilisation générale derrière S.M le Roi, ce qui a permis au Maroc d'adopter très tôt une politique proactive pour limiter la propagation de l'épidémie et atténuer ses répercussions.

Ils ont, en outre, appelé à accélérer l'intégration du secteur informel, à soutenir les petites et moyennes entreprises et les groupes vulnérables, à dispenser les citoyens des intérêts bancaires pendant la phase d'urgence sanitaire, à accélérer le rythme de la digitalisation et à renforcer la confiance dans la jeunesse et dans les initiatives libres, exprimant leur fierté des industries nationales pour leur capacité à s'adapter et à innover pendant cette période.

Les parlementaires ont, également, appelé à la rationalisation des dépenses publiques, à réfléchir à l'après urgence sanitaire, à adopter une politique de consommation préférentielle pour les produits nationaux, investissant dans la richesse humaine et donnant la priorité aux secteurs de la santé et de l'éducation en particulier et à investir dans le capital humain.

Poursuite en justice de 49.274 personnes

49.274 personnes ont été poursuivies en justice par les différents Parquets auprès des tribunaux du Royaume pour violation de l'état d'urgence sanitaire, dont 2.379 en état de détention et ce, depuis l'entrée en vigueur du décret-loi n° 2.20.292 et jusqu'à vendredi 1er mai à 16h, indique la présidence du Ministère public dans un communiqué.

Sur l'ensemble de ces personnes, le taux de poursuites en état d'arrestation ne dépasse pas 4,83%, alors que celui des poursuites en état de liberté est de l'ordre de 95%, indique-t-on de même source, précisant que le recours à la détention provisoire à l'encontre de ces personnes (2.379) était principalement dû au fait que leur violation de l'état d'urgence sanitaire était associée à d'autres délits qu'elles avaient commis, comme l'atteinte aux personnes, vol, trafic de drogue ou violences à l'encontre des fonctionnaires chargés de l'application de la loi. Par ailleurs, et dans le cadre de la lutte contre les fausses informations, les Parquets ont ouvert 107 enquêtes judiciaires ayant abouti à des poursuites judiciaires contre 80 personnes, alors que les autres enquêtes sont en cours, poursuit la présidence du Ministère public.

Partant de son rôle dans la préservation de l'ordre public et de la sécurité des citoyens, le Ministère public assure qu'il n'hésitera pas à appliquer la loi avec la fermeté requise à l'encontre de tous les contrevenants qui exposent au danger la sécurité sanitaire des citoyens, conclut le communiqué.

Les membres fondateurs du Polisario se lancent à l'assaut des séparatistes

Création d'une nouvelle structure politique opposée aux pantins d'Alger

Les agissements du Polisario sont monnaie courante dans les camps de Tindouf depuis tellement longtemps que ses dirigeants n'en tiennent même plus compte.

Cette fois-ci, il en a été autrement avec la création d'une structure organisée pour exprimer tout haut ce que la plupart des Sahraouis pensent tout bas.

En effet, plus de 150 anciens cadres du Front, des civils et des militaires ainsi que des petits-fils des anciens membres de la Jemaâ sahraouie, ont décidé de constituer l'Association sahraouie pour la paix (ASP).

Selon un communiqué dont Libé a reçu copie, cette association réunit des Sahraouis des quatre coins du monde et surtout des camps de Tindouf.

Parmi les objectifs de l'association, créée en cette période de crise sanitaire, figure celui de dénoncer les agissements du Polisario dans les camps de Tindouf.

Les membres de l'ASP précisent qu'ils «défendent une solution pacifique» et se disent également disposés à «participer à une solution consensuelle et durable» à la question du Sahara sans passage par un droit à l'autodétermination à la sauce algérienne ou par un quelconque référendum.

A cet effet, le mouvement prévoit de mener une action diplomatique en direction des Nations unies, de l'Union africaine et de l'Union européenne ainsi qu'après des gouvernements de l'Espagne, du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie, de la France et des Etats-Unis.

Selon son communiqué, l'APS a égale-



ment l'intention d'organiser son premier congrès «dans un délai ne dépassant pas vingt-quatre mois». En attendant ce rendez-vous, l'initiative sera dirigée par un comité politique composé de 13 membres et 6 conseillers.

Les fondateurs de ce mouvement se disent, par ailleurs, déterminés à éviter de tomber dans les mêmes travers qui ont causé l'échec de l'Initiative sahraouie pour le changement lancée en novembre 2017 depuis les camps de Tindouf. Une expérience qui a tourné court, notamment après l'arrestation musclée de trois de ses membres en juin 2019, en l'occurrence

Abba Bouzeid, Fadel Breika et Mahmoud Zeidan et dont la plupart des initiateurs ont décidé d'intégrer la nouvelle structure.

Contacté par Libé, Ahmed Kherre, membre fondateur du Polisario et signataire de la charte de création de l'ASP, nous a indiqué que, pandémie du nouveau coronavirus oblige, l'annonce de la création de l'ASP a été précédée d'une réunion de ses membres par visioconférence.

Secoué par la constitution de l'ASP, le secrétariat d'organisation politique du Polisario a réagi avec une diligente frayeur. Ainsi, Brahim Ghali et les siens n'ont-ils pas trouvé mieux que d'accuser le Maroc

d'être «derrière la nouvelle structure d'opposition qui vise le front intérieur et «la relation avec l'allié», pour ne pas dire parrain, à savoir l'Algérie.

Cette réaction contraste avec le silence observé par la même direction au lendemain de l'annonce de la création de l'Initiative sahraouie pour le changement depuis les camps de Tindouf en novembre 2017.

Par conséquent, les prochains mois devraient être riches en soubresauts puisqu'ils verront le lancement d'une bataille autour de la «légitimité» de la représentation des habitants des camps de Tindouf.

Ahmadou El-Katab

L'armée algérienne canarde des orpailleurs sahraouis



Un groupe de six jeunes orpailleurs sahraouis ont été récemment pris pour cible par une unité de l'armée algérienne alors qu'ils prospectaient une zone des environs du camp dit d'Eddakhlha situé à 150 kilomètres au Nord-Est de Rabouni,

Les militaires algériens en faction dans cette zone n'ont pas hésité à tirer sur eux à balles réelles faisant

deux blessés graves et mettant les autres aux arrêts.

Craignant que leur acte ne soit ébruité et interprété comme un signe d'hostilité envers les Sahraouis, les éléments de l'unité algérienne en question ont tenté de trouver une entente avec les familles des victimes en proposant de libérer les jeunes gens arrêtés et de soigner les blessés.

A.E.K

Exode massif des habitants des camps de Tindouf vers la Mauritanie

Selon le site mauritanien «Zouerate médias», plus de 1.500 véhicules ont organisé un sit-in devant le siège du Polisario à Rabouni pour obtenir l'autorisation de sortir des camps de Tindouf.

Officiellement les demandeurs de sauf-conduits déclarent vouloir se rendre dans la zone tampon située près des murs de défense que la direction du Polisario, sur instruction d'Alger, tente de peupler. Mais, explique la même source,

la réalité est que ces candidats n'ont aucune intention de se rendre dans ces contrées désertiques où les conditions de vie sont inexistantes et que des milliers de Sahraouis tentent de rejoindre la ville de Zouerate malgré la fermeture de toutes les voies qui y mènent pour cause de confinement sanitaire.

La même source indique également que plus de 96% de ces véhicules ont été interceptés à l'orée des régions mauritaniennes de Tiris et de l'Adrar

et que cette situation préoccupe les responsables sécuritaires mauritaniens qui interpellent, quotidiennement, les contrevenants au confinement en provenance des camps de Tindouf.

Ainsi, pas un jour ne passe sans que lesdits services de sécurité ne renvoient les clandestins sahraouis qu'ils ont pris en flagrant délit de tentative d'entrer illégalement au pays du million de poètes.

A. El-Katab



Le palais d'El-Mouradia mobilise ses pions

L'Algérie fait les couloirs du Parlement européen pour détourner l'attention sur l'ampleur de l'épidémie de Covid-19 dans les camps de Tindouf



Mise au banc des accusés pour avoir laissé les populations des camps de Tindouf à l'abandon, dans le contexte de la propagation du coronavirus, l'Algérie utilise certains de ses pions au Parlement européen pour minimiser l'ampleur de la catastrophe humanitaire et sanitaire dans cette zone de non droit.

Tout le monde connaît les camps de Tindouf en temps normal. Mais aujourd'hui avec la propagation du nouveau coronavirus, qui a fait plusieurs victimes, la situation est bien plus grave.

Aux inquiétudes européennes, l'Algérie oppose le déni et la manipulation. Pour tenter de colmater la brèche, elle s'accroche à ses bouées de sauvetage trouées au Parlement européen pour minimiser l'ampleur de la propagation du virus dans les camps de Tindouf dont elle a abandonné la gestion aux sbires du Polisario.

Cette déresponsabilisation de l'Algérie sur cette partie de son territoire aggrave, selon les experts, le risque d'une propagation à une large échelle qui dépasserait le périmètre de la zone en question pour atteindre d'autres régions dans le voisinage immédiat en Afrique, au Maghreb et en Méditerranée.

Hubert Scillan, professeur à l'université de Bordeaux, spécialisé dans le droit des risques, l'avait bien prédit dans une analyse de la situation dans cette zone.

Pour lui, la panique qui est observée dans la population, après l'annonce de plusieurs décès du Covid-19, exprime mieux que les chiffres la réalité sur le terrain. Et si l'on en est là, c'est tout simplement parce qu'on ne peut espérer la mise en place d'une organisation sanitaire de pouvoirs mafieux déconsidérés.

Cette déplorable gestion du risque ap-

pelle l'attention de l'OMS et des autorités sanitaires du monde entier, car elle constitue une atteinte directe à l'ensemble des efforts consentis par les Etats, a-t-il dénoncé.

On pouvait donc espérer que la dimension internationale du risque conduirait le gouvernement algérien à prendre en main la situation, mais bien au contraire, il s'en lave les mains en avançant ses pions au Parlement européen pour minimiser l'ampleur du drame sanitaire que vivent les laissés-pour-compte de Tindouf.

Dans une question adressée à la Commission européenne, rédigée dans le style bien connu des scribeurs de la section «Maroc» de l'ambassade algérienne à Bruxelles, la députée portugaise Sandra Pereira a entamé son propos par une introduction aux relents trompeurs en affirmant que l'épidémie de Covid-19 « n'a pas encore vraiment atteint les pays et régions en développement », dans une vaine tentative d'éluder l'étendue de la crise sanitaire dans cette zone.

La députée portugaise a ensuite enchaîné sur les élucubrations de ses maîtres-penseurs, qui reviennent à chaque fois comme un refrain usé, pour halluciner sur une certaine « répression au Sahara », « les prérogatives de la MINURSO » ou encore cette qualité factice de « représentativité » des populations qu'elle veut coûte que coûte accorder au Polisario.

Autre centre d'intérêt de cette dernière survivante du communisme dévoyé, par ailleurs recyclée dans le lobbying anti-marocain à Bruxelles, est l'aide humanitaire qu'elle quémande auprès de la Commission européenne à travers sa question truffée de contre-vérités, sachant pertinemment que cette aide est détournée à la volée au profit des dirigeants du Polisario.

L'Algérie actionne également ses obli-

gés au sein de l'Hémicycle européen pour manœuvrer autour de certains processus en cours visant à soutenir le Maroc notamment dans sa lutte remarquable contre le coronavirus, comme cette question stupide du député suédois Peter Lundgren, agacé de voir la Commission européenne accorder une aide au Royaume.

Dans sa question ridicule à l'exécutif européen, cet eurodéputé, au "parcours politique bien accompli", puisqu'il était camionneur (1984 à 2014) et par ailleurs poursuivi en décembre 2019 par la justice de son pays pour agression sexuelle sur une femme de son parti, reproche à la Commission européenne d'avoir soutenu le Maroc dans son combat contre la pandémie du Covid-19. Drôle de réaction d'un député qui se prévaut de son appartenance à un parti dit "démocrate".

Attaquée sur le front des droits de l'Homme suite aux exactions commises à l'égard des militants, des journalistes et des manifestants pacifistes même en ce temps de pandémie, l'Algérie fait diversion en menant aussi une lutte d'arrière garde contre le Maroc à Genève.

Hier encore, l'agence d'Etat algérienne (APS) a profité de l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse pour exhiber cet étrange « groupe de soutien de Genève », sorti du bric-à-brac pousseux de la vieille-nouvelle garde du régime pour dénigrer le Maroc.

Formé à l'occasion de la consécration du Royaume, à travers son ambassadeur à New York, comme facilitateur du processus de renforcement des organes des Traités des droits de l'Homme des Nations unies, ce fameux groupe est devenu la mascotte que le régime d'Alger agite à Genève à chaque fois qu'il est attaqué sur le terrain des droits de l'Homme.

Brèves

Boujdour

L'hôpital provincial de Boujdour a réceptionné vendredi un lot d'appareils et d'équipements médicaux financés par le conseil de la région Laâyoune-Sakia El Hamra et le Groupe OCP.

La remise de ce matériel médical moderne s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'offre sanitaire dans la province de Boujdour et du rapprochement des prestations sanitaires des populations.

Ces appareils permettront en effet de diagnostiquer et de traiter plusieurs pathologies dans cet hôpital au lieu d'orienter les patients vers d'autres structures hospitalières de la région, en particulier le centre hospitalier régional Moulay El Hassan Ben El Mehdi de Laâyoune.

Le conseil de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra avait débloqué 20 millions de dirhams en vue de soutenir les efforts visant à réduire les effets du coronavirus (Covid-19). Une partie de cette contribution financière est destinée au renforcement des prestations des centres hospitaliers de la région à travers l'acquisition du matériel et des équipements médicaux nécessaires.

Laâyoune

L'équipe Act4Community Phosboucraa, un programme OCP qui encourage la prise d'initiative citoyenne, a décidé d'accompagner les coopératives de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra dans le marketing de leurs produits en ligne.

Cette action de solidarité s'inscrit dans le cadre des efforts consentis par l'ensemble des institutions de l'Etat en vue de réduire les effets socioéconomiques de la propagation du coronavirus (Covid-19), tout en veillant au respect des exigences de l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, Act4Community Phosboucraa a mis en place une plateforme digitale qui agit comme une boutique en ligne permettant de mettre en vente plusieurs produits réalisés par les coopératives de la région.

"En accédant au portail <http://www.rahamax.com/laayoune>", les utilisateurs qui le souhaitent peuvent acheter divers produits de consommation ainsi que des produits de coopératives mis en vente et se faire livrer à domicile, indique Act4Community.

Cette initiative vient s'ajouter à d'autres actions de solidarité prises par Phosboucraa en vue de contribuer à la mobilisation des autorités locales pour minimiser le risque de transmission du Covid-19.

Fake news concernant les examens des classes préparatoires

Saaid Amzazi dément tout lien avec le faux compte d'un réseau social postant des commentaires inappropriés



Le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a démenti, samedi, la publication d'un nouveau communiqué portant sur le report des examens réservés aux étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles.

Dans une mise au point, le ministère a souligné que le communiqué véhiculé concernant ce sujet est faux, assurant qu'il n'a publié aucun nouveau communiqué au sujet des examens réservés aux étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles.

Le ministère a rappelé que tous ses communiqués sont publiés sur son site web et ses pages officielles dans les réseaux sociaux et que tout document ne répondant pas à ces critères n'est que fake news.

Par ailleurs, le responsable de ce département ministériel, Saaid Amzazi, a démenti, vendredi, avoir un

lien quelconque avec un faux compte dans un réseau social qui porte son nom et poste des commentaires inappropriés.

Dans une mise au point publiée sur son compte Facebook officiel, il a indiqué que "quelqu'un utilise un faux compte portant mon nom sur le réseau social Facebook, pour poster des commentaires inappropriés et infondés, dans le but d'induire l'opinion publique en erreur".

"J'attire l'attention des visiteurs de ce site que je n'ai absolument aucun lien avec ce qui a été publié et que je dispose d'un compte officiel pour communiquer avec les citoyens", a-t-il souligné.

Le ministre a affirmé qu'il "se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre de la/des personne(s) qui usurpe(ent) mon identité, à travers de fausses pages portant mon nom et véhiculant des fake news, conformément aux lois en vigueur".

Rencontre à Midelt sur la gouvernance éducative en temps de crise

Une rencontre à distance à travers la plateforme "Teams", ayant pour thème "La gouvernance éducative en temps de crise", a été organisée récemment à l'initiative de la Direction provinciale de l'éducation nationale à Midelt.

Présidée par le directeur provincial de l'éducation nationale à Midelt, Abderrazak Ghzaoui, cette réunion a été encadrée par des enseignants du Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de Rabat, avec la participation de responsables de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Drâa-Tafilalet. Selon la Direction provinciale de l'éducation nationale à Midelt, cette rencontre a connu la participation aussi de directeurs d'établissements de l'enseignement et de cadres chargés de l'encadrement et du contrôle pédagogiques dans la province.

Cette rencontre à distance a été marquée par des exposés axés sur les mécanismes de gestion de l'apprentissage des élèves au cours de la conjoncture exceptionnelle que traverse le Maroc. L'accent a été mis ainsi sur le fait que malgré les difficultés rencontrées par l'approche de l'enseignement à distance, adoptée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, celle-ci reste la plus appropriée pour surmonter la problématique créée par la suspension des cours présentiels.

Les intervenants ont souligné la nécessité que l'opération de l'enseignement à distance soit accompagnée par des mesures portant notamment sur la poursuite de l'équipement des établissements du matériel nécessaire à cet effet et la qualification de l'ensemble des intervenants dans ce domaine.

Ils ont évoqué aussi l'importance du "leadership virtuel" en matière d'orientation de cette opération, aussi bien de la part des directeurs des établissements scolaires que des familles des élèves qui doivent être qualifiés sur le plan de l'utilisation des nouvelles technologies.

Cette rencontre a mis en exergue l'importance de cette expérience vécue par le département de l'Éducation nationale durant cette crise sanitaire, estimant qu'il s'agit d'une motivation pour aller de l'avant sur la voie de l'édification de l'école de demain.

Création de 554 contenus numériques par l'AREF de Béni Mellal- Khénifra

L'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Béni Mellal- Khénifra a créé, jusqu'au 28 avril, un total de 554 contenus numériques destinés à assurer le suivi des cours à distance.

Ces 554 contenus numériques ont été créés avec le soutien de différents partenaires de l'AREF en quatre étapes (276 ressources numériques dédiées à la plateforme TelmidTICE dans une première phase, 186 leçons vidéo en forme d'émissions télévisées dans la deuxième phase, 50 ressources pour des exercices de soutien pour les matières scientifiques dans la troisième phase, et 42 ressources numériques dédiées à la révision et l'évaluation dans la quatrième phase), indique un communiqué de l'AREF.

La même source a précisé que l'Académie poursuit son action d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire à distance, dans la mesure où les

cadres d'orientation de la région ont créé 65 pages sur les réseaux sociaux, pour couvrir l'ensemble des établissements scolaires de la région, le but étant d'interagir positivement avec les apprenants et répondre à leurs questions.

Ces pages ont ainsi permis à l'Académie de mettre à profit des élèves le guide du baccalauréat dans sa nouvelle version 2020 et de produire des capsules scientifiques pour les apprenants, en plus de la diffusion en ligne des interventions des cadres d'orientation et de l'éducation ainsi que de la formation afin d'interagir directement avec les élèves et de répondre à leurs préoccupations, ajoute le communiqué.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une batterie de mesures mises en place par l'AREF de Béni Mellal- Khénifra pour accompagner les décisions du gouvernement et du ministère de tutelle visant à prévenir la propa-



gation de la pandémie du Covid-19 et à assurer la continuité de l'enseignement dans ces circonstances exceptionnelles, ainsi que la réussite du chantier relatif à l'e-learning.

Rappelons qu'une cellule régionale a été formée et a connu une forte adhésion du corps d'encadrement et d'inspection au niveau régional, en plus des cadres pédagogiques et des ensei-

gnants, pour assurer le suivi de la production des contenus numériques et des cours à distance dans le souci d'alimenter le portail dédié à l'enseignement à distance.

Taroudant

Plus de 15.000 paniers de denrées alimentaires de première nécessité ont été distribués au niveau de la province de Taroudant en vue d'atténuer les répercussions socioéconomiques de la pandémie du coronavirus (Covid-19) sur les citoyens.

Cette action sociale est initiée par le Conseil de la région de Souss-Massa.



Biougra

L'offre sanitaire dans la région montagneuse de Chtouka-Ait-Baha s'est renforcée, récemment, par l'acquisition d'un appareil de radiologie et de plus de 2.000 clichés utilisés dans l'opération de dépistage.

D'un coût de 388.000 DH, cet appareil a été livré dans le cadre d'une coopération entre le Conseil provincial, certaines communes et l'Association des amis de l'hôpital provincial Mokhtar Soussi.

Les initiatives de solidarité foisonnent à Fès et Meknès

Si la crise sanitaire induite par le nouveau coronavirus (Covid-19) a apporté son lot d'incertitudes et de conséquences socioéconomiques dans les pays du monde entier, dont le Maroc, elle a toutefois révélé un engouement sans précédent pour les actions de solidarité et de bienfaisance.

Dans la région de Fès-Meknès, comme partout dans le Royaume, les initiatives de solidarité ont fusé de toute part, avec un seul objectif: contribuer à l'effort public de lutte contre ce virus mortel en allégeant le fardeau sur le personnel médical, en première ligne, et sur les personnes vivant dans une situation de précarité, mais aussi sur des touristes un temps bloqués dans le Royaume.

La dernière en date de ces actions est celle entreprise par l'Association marocaine des fabricants des chaussures, qui a fait don de 600 paires de sabots médicaux au personnel médical confronté à la pandémie au niveau de plusieurs établissements hospitaliers de la région.

"Il s'agit d'une contribution modeste de l'association à cet effort national visant à enrayer cette pandémie", a souligné l'association dans un communiqué, ajoutant que les sabots sont conçus en faveur des médecins et infirmiers en service dans les hôpitaux de la région et qui se sont retrouvés au cœur du combat contre le coronavirus".

À Fès, le propriétaire d'un riad a fait la démonstration de l'hospitalité légendaire des Marocains, en accueillant «gracieusement» une dizaine de couples étrangers sans ressources, bloqués à Fès, en raison de la suspension des vols internationaux.

«Nous avons hébergé des couples de différentes nationalités, et leur avons offert gîte et couvert et tout le confort dont ils avaient besoin pour se sentir comme chez eux», a-t-il indiqué.

Parmi les initiatives créatives et à grande valeur ajoutée, celle prise par la cité de l'innovation adossée à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah (USMBA) de Fès qui s'est lancée dans la conception et la fabrication de visières de protection imprimées en 3D, destinées au personnel médical du Centre hospitalier universitaire (CHU) Hassan II, pour les assister dans leur lutte contre le nouveau coronavirus.

"Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'élan de solidarité et de mo-



bilisation lancé dans le Royaume, en vue de faire face à la propagation du coronavirus", a déclaré à la MAP le directeur de la cité de l'innovation, Saad Bensouda Koraychi, ajoutant que le centre a mobilisé ses équipements, notamment ses imprimantes 3D pour la fabrication de visières de protection en faveur des médecins du CHU de Fès.

Ces visières peuvent facilement être désinfectées et réutilisées, à l'opposé des masques qui devraient être changés toutes les trois à quatre heures, a-t-il fait savoir, relevant qu'outre les imprimantes 3D du centre, deux autres appartenant à la Faculté de médecine et à la Faculté des sciences et techniques (FST) de Fès ont été mises à disposition.

Et pour accompagner les blouses blanches dans leur combat quotidien sur le plan psychologique, le CHU de Fès a eu l'idée de mettre en place une unité de soutien psychologique, avec pour but d'aider les professionnels de santé à surmonter les réactions émotionnelles du stress, d'anxiété, d'angoisse et d'épuisement face à cette pandémie.

Les professionnels de santé sont en effet au front de la lutte contre le coronavirus et sont soumis à des pressions psychologiques et professionnelles pouvant engendrer un stress

psychologique.

Pour Pr Rachid Alouane, chef de service de psychiatrie au CHU Hassan II de Fès, "il est aujourd'hui nécessaire de soutenir le personnel du CHU qui est soumis à une pression psychologique importante due au vécu du Covid-19, à la charge du travail et au stress professionnel".

C'est pour cette raison qu'il a ainsi été procédé à la mise en place d'une équipe de psychiatres dédiée à apporter un appui psychologique et un accompagnement au personnel et équipes de différentes catégories, à travers des consultations téléphoniques ou à l'hôpital, assurées par des professionnels du service. Une ligne téléphonique de soutien et d'accompagnement psychologique a été mise à la disposition de tout le personnel médical. Les consultations, elles, ont lieu au service universitaire de psychiatrie, les mardi et jeudi de chaque semaine.

Dans la même optique, un numéro de téléphone a été mis en place, en collaboration avec l'Ordre des médecins, en faveur de la population en général, chaque jour entre 14h et 16h.

Au sein du même service, une unité spéciale de prise en charge des patients atteints de Covid-19 a vu le jour. Cette unité, qui travaille en

continu selon un système de rotation, est la première du genre au niveau national dédié à la prise en charge des patients atteints à la fois du coronavirus et des troubles mentaux. Ladite structure comprend deux pavillons. Le premier est réservé aux cas confirmés de Covid-19 alors que le deuxième accueille les cas suspects.

Et pour qu'ils ne soient pas des facteurs de transmission du virus dans leurs milieux familiaux, les staffs médicaux ont été entourés d'une attention particulière de la part de certains hôtels classés à Meknès, membres de l'Association de l'industrie hôtelière (AIH) de Meknès-El Hajeb, lesquels ont mis des dizaines de chambres à disposition des soignants, des patients mis en quarantaine et des cas contaminés au Covid-19.

Les unités engagées dans cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de l'élan de solidarité nationale, initié par SM le Roi Mohammed VI pour endiguer la propagation du coronavirus, pourraient mobiliser jusqu'à 700 lits, selon le président de l'AIH, Nidal Lahlou.

Par ailleurs et dans le cadre de l'appui aux personnes dans le besoin, plusieurs initiatives à caractère social et humain ont vu le jour dans plusieurs localités, portant notamment sur la dis-

tribution de denrées alimentaires de première nécessité.

Parmi ces actions, celle qui a ciblé les ménages vivant dans une situation de précarité à Ain Noqbi à Fès. «Nous avons pris l'initiative de collecter des dons sous forme de denrées auprès des commerçants, qui ont accueilli l'idée favorablement», a indiqué à la MAP Abdelhadi Nakabi, un acteur associatif actif dans l'arrondissement de Jnane Lward, ajoutant que l'opération a ciblé des familles aux revenus limités.

Ce sont les mêmes valeurs qui ont animé un groupe de supporters de l'équipe du Moghreb de Fès, qui se sont mobilisés pour collecter des dons, notamment des denrées alimentaires en faveur des familles dans le besoin, issues des quartiers pauvres de Fès.

Cet élan de solidarité s'est concrétisé également à Taza avec des opérations similaires, dont celle lancée par un groupe de jeunes en vue de contribuer aux efforts visant à atténuer les effets du coronavirus.

À Boulemane, des dizaines de familles ont bénéficié d'une opération similaire, organisée par des volontaires de la région sous le signe «Oulad lablad» (enfants du pays). Elle a ciblé notamment les personnes touchées par l'arrêt de leurs activités, en raison de l'état d'urgence sanitaire.

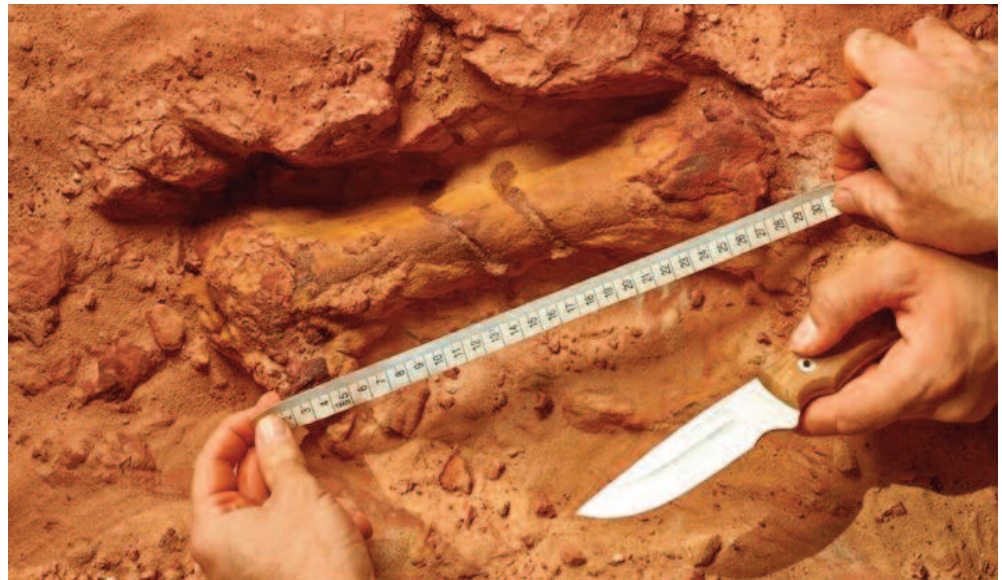
Le premier dinosaure aquatique connu au monde découvert au Maroc

Une équipe internationale de paléontologues a découvert, récemment dans le sud-est du Maroc, les restes du premier dinosaure aquatique connu au monde, le *Spinosaurus aegyptiacus*, qui aurait vécu durant la période du Crétacé, il y a quelque 100 millions d'années.

Les nouveaux fossiles du *Spinosaurus marocain*, découverts dans le site de Zrigat à une trentaine de kilomètres de la ville d'Erfoud, "fournissent les preuves les plus convaincantes à ce jour à propos d'un dinosaure en mesure de vivre et de chasser dans un environnement aquatique", a expliqué à la MAP le professeur Samir Zouhri, du département de géologie à la Faculté des sciences d'Ain Chock à Casablanca.

L'équipe de recherche a, par là même, opéré la première découverte de restes crâniens et post-crâniens associés de dinosaure après près de 70 ans de travail paléontologique dans la région, a-t-il fait remarquer.

Les chercheurs sont issus de l'Université Hassan II de Casablanca, de l'Université de Mercy (USA), de l'Université de Portsmouth



(Angleterre) et du Musée des sciences naturelles de Milan (Italie).

"Ce dinosaure très particulier, *Spinosaurus aegyptiacus*, avait une longue queue de forme inattendue et unique composée d'épines neurales extrêmement hautes et de chevrons allongés formant un grand organe flexible en forme de nageoire capable de grande ondulation latérale", a précisé le professeur Samir Zouhri.

Les résultats de cette découverte sensationnelle ont été publiés le 29 avril dernier dans la prestigieuse revue scientifique "Nature" et font l'objet d'un documentaire sur le site web de National Geographic Society.

Les premiers ossements connus du *Spinosaurus marocain* ont été découverts par un amateur de fossiles et offerts au "Muséum de Milano" par un marchand de fossiles. Ce précieux patrimoine paléontologique marocain a été rapatrié grâce à la démarche déontologique

et éthique de l'institution italienne, en la personne du Dr Cristiano Dal Sasso, paléontologue spécialiste des dinosaures et coauteur de cette recherche.

Les fossiles du *Spinosaurus* ainsi récoltés dans le gisement de Zrigat ont fait l'objet d'un minutieux travail de consolidation et de restauration, outre une étude multidisciplinaire. Le travail de restauration consiste à corriger les déformations post-mortem et diagenétiques et à relier les différents éléments du squelette entre eux en fonction de leur interprétation morpho-fonctionnelle.

La restauration exige des connaissances précises de l'anatomie du squelette des dinosaures et, tout particulièrement, les proportions corporelles du "*Spinosaurus aegyptiacus*", dont sa queue inhabituelle. Une fois restaurés, les éléments squelettiques les plus intéressants pour l'étude ont fait l'objet de photogramm-

trie pour obtenir des modèles 3D de ces ossements.

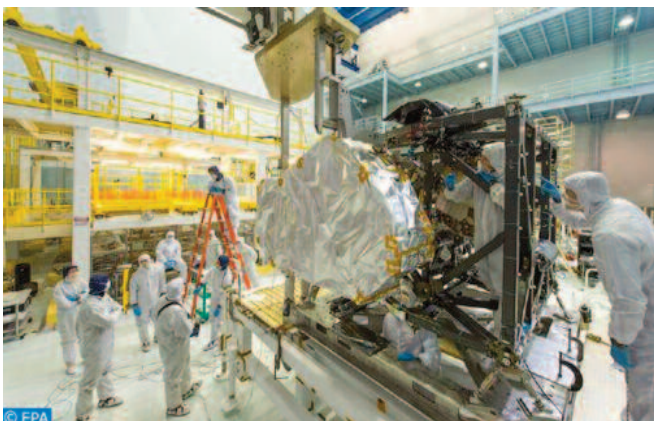
Ces résultats constituent la première preuve non ambiguë d'une structure de propulsion aquatique chez un dinosaure, le théropode géant *Spinosaurus aegyptiacus*, confirmant la série d'adaptations pour un mode de vie aquatique et un régime piscivore du *Spinosaurus*, relevés auparavant par l'équipe.

Ces adaptations au milieu aquatique, bien qu'amplement moins bien développées, se retrouvent également chez d'autres spinosauridés, un groupe de dinosaures avec une distribution quasi mondiale et une répartition stratigraphique de plus de 50 millions d'années, documentent une occupation importante des environnements aquatiques par les dinosaures, ce qui a été longtemps réfuté par la plupart des spécialistes de dinosaures.



Le *Spinosaurus aegyptiacus* aurait vécu il y a quelque 100 millions d'années

Une équipe de l'UCA de Marrakech franchit une nouvelle étape dans les recherches sur la caractérisation des atmosphères des exoplanètes



Une équipe de chercheurs de l'Université Cadi Ayyad (UCA) de Marrakech vient de franchir une "nouvelle étape importante" dans les recherches relatives à la caractérisation des atmosphères des exoplanètes, notamment une étude sur le potentiel du télescope spatial James Webb (JWST) pour détecter et caractériser les atmosphères des exoplanètes sous-neptuniennes de TOI-270.

La recherche menée par cette équipe de l'UCA relevant du laboratoire de physique des hautes énergies et astrophysique (LPHEA) et de l'Observatoire de l'Oukaïmeden (OUC), en collaboration avec le "NASA NExSS Virtual Planetary Laboratory" et le "Harvard Smithsonian Center for Astrophysics", vient d'être acceptée pour publication dans la revue "Monthly Notices of the Royal Astronomical Society (MNRAS)", indique un communiqué de l'UCA.

Les résultats de cette recherche ont démontré que "les SubNeptunes sont plus susceptibles d'être des mondes aquatiques que les naines gazeuses. TOI-270c & d pourraient être des cibles privilégiées pour les observations des transits à programmer pour JWST", relève la même source.

"Nous nous attendons à ce que ces résultats fournissent des prédictions utiles pour la communauté scientifique qui pourrait proposer d'utiliser JWST pour détecter l'atmosphère de ces planètes", lit-on dans le communiqué.

Cette réalisation vient ainsi s'ajouter aux succès de l'Observatoire de l'Oukaïmeden, notamment dans le domaine de la détection des exoplanètes, note la même source, rappelant à cet égard la participation de l'UCA à l'excellente découverte du système TRAPPIST-1.

La dette perpétuelle et le financement direct comme arme face à l'épidémie

Horizons



La crise économique liée au Covid-19 constitue pour les dépenses publiques un défi de taille au point que tous les credo et dogmes économiques semblent entièrement s'évaporer. A l'image de la France qui table désormais sur un déficit d'environ 10% et une dette publique allant jusqu'à 115% du PIB. Non loin, la banque d'Angleterre fait appel aux « Ways and Means », une technique qui consiste à financer directement l'Etat sans devoir passer par le canal des marchés financiers.

Ces mesures qui étaient, à un passé très récent, boudées ou totalement marginalisées pour leur « irréalisme » font aujourd'hui en un clin d'œil l'objet d'un consensus mondial. Elles attestent au grand jour que de nouveaux horizons et issues sont plausibles et possibles.

Bien entendu, un effort budgétaire accommodant est à même d'ouvrir de nouvelles perspectives autres que l'austérité. Un Etat qui a pu nous sortir de la crise sanitaire en mobilisant des ressources colossales en temps de perturbations (plus de 2000 milliards d'aides aux USA), est capable, en temps normal, de nous prémunir contre les effets néfastes du changement climatique, de consacrer une indemnisation pour les nécessiteux et de mettre en place un système d'assurance maladie universelle de qualité.

Mais au-delà de cette dualité « pro et anti-

déficit » qui est certes au cœur du débat économique d'aujourd'hui, d'hier et de demain, il serait plus judicieux en ce moment de tempête d'entrevoir, à l'instar de la banque d'Angleterre, d'autres pistes de recherche beaucoup plus durables et moins conjoncturelles (lâchage du déficit).

Une tempête dont le Maroc semble jusqu'ici bien la contenir grâce en partie à l'action de solidarité nationale (+3% du PIB alloués au fonds Covid-19). Cependant, une deuxième phase associée d'une part à une éventuelle baisse drastique des ressources fiscales et d'autre part à un redressement lent et intermittent de l'activité économique, chez nous comme chez nos partenaires économiques européens, notamment dans les secteurs de première ligne tels que le tourisme, l'aéronautique, le BTP, et le textile devrait nous exhorter à doubler d'efforts et de créativité en ouvrant de nouvelles brèches de relance économique comme le financement direct et la révision de la dette.

En attendant, les premières estimations nationales s'attendent à un déficit public dépassant les 5% du PIB, la dernière fois qu'on a enregistré un niveau quasi-comparable était en 2012 avec 7,2%. L'année qui coïncide avec la signature de la première ligne de précaution et de liquidité pour une durée de 24 mois. Depuis, les lois de Finances qui suivront n'auront qu'une seule et unique vocation, celle du réta-

blissement du déficit à un niveau dit « raisonnable », cela n'aurait pas eu lieu sans les coupes douloureuses dans la Caisse de compensation et aux dépens de la relance économique.

Des mesures qui ont certes enchanté madame Christine Lagarde lors de sa visite en 2014 du 7 au 9 mai en sa qualité de directrice générale du FMI, mais qui ont coûté cher à la croissance économique qui, depuis ce temps là, est en berne.

L'article suivant ambitionne d'imaginer une sortie de crise contraire à celle qui a suivi 2012 et de munir le lecteur normal d'arguments et d'idées financières nouvelles lui permettant d'aborder aisément un débat public - lorsque la partie adverse s'accroche à sa diction préférée : c'est de cette manière ou c'est le chaos - de se permettre de s'y opposer gentiment et de dire que d'autres issues existent à l'image de la dette perpétuelle.

L'intérêt ou la dette perpétuelle.

Depuis au moins trente ans, on a pris l'habitude de concevoir les règles de la finance moyennant des formules mécaniques et déterministes et qui ont finalement vidé l'ingénierie financière de sa grande diversité. Pourtant, la finance est bel et bien riche en idées et propositions. Un mécanisme financier ingénieux dénommé « obligation ou intérêt perpétuel » en est le parfait exemple. ➡➡

►►► Comme son nom l'indique, ce dernier consiste à honorer uniquement la partie des intérêts sans avoir à rembourser la partie du capital de la dette (le principal) vu qu'il n'y a plus d'échéance. Pour les créanciers, les obligations perpétuelles sont aussi intéressantes car, au bout d'un certain temps (souvent plusieurs dizaines d'années), le montant total des intérêts versés dépasse le montant prêté (sans crainte d'un défaut de dette).

Selon les chiffres relayés par le ministère des Finances, les charges en principal payées au titre de la dette intérieure ont totalisé près de 88,6 milliards de DH en 2018 contre 8 milliards de DH pour le compte de l'amortissement de la dette extérieure (projet de loi de Finances pour l'année budgétaire 2020, rapport sur la dette publique, pages 28 et 42). Encore une fois, est-il judicieux de souligner que c'est la dette intérieure qui devrait susciter notre profonde inquiétude du fait du grand montant de son principal. A lui seul (sans compter les intérêts et commissions), ce lourd fardeau avoisine les deux budgets de l'éducation et de la santé réunis et accapare le quart du total des dépenses publiques. Il faut donc arrêter de dire que ce sont les salaires des fonctionnaires et les services sociaux qui plombent le budget de l'Etat.

Par intérêt perpétuel, les établissements de crédit (principaux détenteurs des bons de trésor), recevront un remboursement certes moins important mais seront indemnisés par une ressource perpétuelle qui consolidera leur bilan et donc leur permettra de répondre en toute aisance aux standards de BALE 3 et de Bank Al-Maghrib en termes d'encours et de besoins en ca-

pitaux propres. Rappelons que BAM avait introduit il y a moins de deux ans la norme IFRS 9 dans un contexte d'accélération des créances en souffrances.

L'Etat, quant à lui, peut économiser chaque année plus de 80 milliards de DH, soit 7 à 8% du PIB, une ressource un peu équivalente à la collecte de l'IS et de l'IR réunis. Avec cet argent, non seulement on aura plus besoin de taper sur les classes moyennes et pauvres, sur les dépenses sociales et les salaires (les mesures qui affaiblissent la propension marginale à consommer et qui sont à l'origine de la dégringolade de la croissance ces 8 dernières années) mais l'on pourrait aussi amorcer une nouvelle phase d'investissement et d'appui des secteurs stratégiques (industrie, tourisme, transformation numérique, construction écologique, exportation...) et donc de nouvelles recettes fiscales entrantes pour l'Etat, de nouveaux dépôts chez les banques et de nouvelles primes pour les assurances.

Un canal de financement direct

D'habitude, pour financer « son déficit », l'Etat se dirige vers le marché obligataire en émettant des bons de trésor lors d'une séance d'adjudication dite à la hollandaise. Les principaux souscripteurs sont pour leur écrasante majorité des entités institutionnelles (banques, assurances et OPCVM), qui exigent généralement des taux d'intérêt élevés (4,5% en moyenne), une moyenne supérieure au taux de croissance économique de ces dix dernières années (4%), au moment où les emprunts servis en euro et en dollar par les créanciers étrangers (FMI, créanciers bilatéraux, multilatéraux) financent le trésor à 2%.

Par conséquent, ce taux de 4,5% af-

fecté à la dette intérieure (78% du total de la dette) gonfle le service de la dette qui, pour rappel, est constitué de des intérêts et des amortissements, et dont seuls les intérêts coûtent à l'Etat à peu près de 30 milliards de DH quand le budget alloué à la santé publique est à seulement 18 MM de DH.

Maintenant si le trésor décide de se financer directement via la banque centrale sans devoir passer par le marché des bons de trésor comme pour le cas de la BoE, ceci aura lieu avec un taux d'intérêt réel quasi-nul et donc la charge de la dette aura tendance à disparaître. Cela revient à dire que le trésor pourra graduellement améliorer une partie de sa structure en transposant les quelques milliards de DH économisés suite à l'annulation des intérêts vers les besoins réels de la population et de l'économie et au bout de quelques années, le budget de l'Etat sera crédité de 30 milliards de DH.

Sans omettre les autres bienfaits d'une telle mesure. Primo sur la souveraineté de l'Etat en la libérant partiellement de l'hégémonie des marchés financiers, et secundo sur la création monétaire et la monnaie étant donné que cette dernière est un bien commun et non privé.

Récapitulons

Ce genre de mesures est à même de signer sur une issue de sortie calme, paisible pour toutes les parties prenantes. D'autant qu'elles sont des propositions « Win-Win » ayant fait preuve de réalisme dans le passé. Car à l'instar du réinvestissement du service de la dette extérieure qui a eu lieu dans les années 90 et qui a permis au Maroc et aux créanciers étrangers de sortir les deux la tête quasi-haute, la dette perpé-

tuelle est également une technique de financement utilisée à grande échelle par les entreprises et les Etats comme dans le cas de la Grande-Bretagne qui a continué à honorer une dette contractée depuis le 18ème siècle et ce jusqu'à 2013. Pareil pour le financement direct et gratuit de l'Etat, qui était monnaie courante en France et ailleurs au temps du général de Gaul avant 1973.

Une dernière parenthèse

Les deux techniques expliquées ci-dessus ne sont pas une fin en soi. Leur importance tient du fait qu'elle annonce le présage d'une panoplie de mesures similaires ayant pour objectif l'interrogation et la remise à plat de nos politiques de financement et de dépense – les deux liées l'une à l'autre -. L'entame d'un canal de financement direct par exemple peut ouvrir la porte à une nouvelle conception de la politique monétaire, peut-être c'est ce qui a amené Alain Grandjean et Nicolas Dufrené à choisir un titre particulier à leur livre : « Une monnaie écologique », dans lequel on retrouve une belle formule d'un poète qui dit que : « La monnaie est un répertoire de futures possibilités ». Ceci dit, tout dépend de ce que l'on veut faire avec ; soit qu'elle continue de tourner en rond dans les hauts étages de la finance ou qu'elle soit orientée vers la vraie économie.

Au Maroc, avec un taux d'emploi qui effleure à peine les 43%, la machine économique du pays tourne à un moteur sur deux, en langage économique, il s'agit d'un manque à gagner de l'ordre de 100%. Une donnée souvent négligée par les politiques monétaires de BAM qui, pour rester fidèle aux critères de Maastricht, concentre la totalité de son effort sur la maîtrise de l'inflation autour de 2% comme si nous avons le taux d'emploi de l'Union européenne (73,2%). Au moment où la Fed attribue à ses fonctions en plus de la maîtrise de l'inflation le soutien de la croissance de l'économie américaine.

Bref, orienter la création monétaire vers des secteurs stratégiques à même de booster la création d'emplois et de préserver l'environnement et la santé publique peut dans un premier temps accentuer l'inflation mais restera dans des limites acceptables (5 à 8%) tant que l'effort de financement aboutira à une production durable des richesses. Ainsi, on fera d'une pierre deux coups : sortir de la crise aux moindres dégâts et rattraper le retard de développement.

Par Youssef Mahassin



Jalil Bennani, psychanalyste et écrivain

Il faut mettre en application les décisions envisagées pendant la période de confinement

Voici cinq questions au psychanalyste et écrivain marocain Jalil Bennani, au sujet des différents défis d'ordre psychologique auxquels la plupart des Marocains font face pendant le mois béni du Ramadan, qui coïncide cette année avec une conjoncture particulière marquée par le confinement sanitaire, imposé par la pandémie du nouveau coronavirus qui fait des ravages dans le monde entier.

Cette année, le Ramadan d'ordinaire synonyme de prières collectives et de rassemblements, a commencé sous le signe du confinement. Pourriez-vous nous faire part de l'impact psychologique de cette situation sur la société marocaine ?

Dans leur grande majorité, les Marocains se sont préparés à cette situation. La privation des rassemblements religieux durant le Ramadan, situation totalement inédite, s'est inscrite dans la continuité de la fermeture des mosquées qui s'est opérée dès le début du confinement.

Sur le plan psychologique, l'incertitude, la peur de la maladie, la prise de conscience du danger mortel ont réveillé les pulsions de vie et poussé les citoyens vers la nécessité primordiale de se protéger.

Les situations diffèrent selon les familles, les milieux sociaux et la personnalité de chacun. La brutalité de la survenue de l'épidémie a mis les plus sensibles dans un état de stupeur et de frayeur caractéristique des états de stress post traumatique. De nombreux croyants considèrent ce confinement comme une opportunité pour vivre pleinement la pratique religieuse en suivant scrupuleusement les préceptes du Coran et des hadiths sans avoir besoin de se réunir. D'autres le vivent au contraire comme une privation de l'ambiance collective, soulignent leur besoin de présence du groupe et se consolent en considérant cette situation comme étant un paren-

thèse dans l'histoire. Et il y a bien sûr ceux qui ne participaient pas dans le passé aux prières collectives et qui ne sont préoccupés que par le confinement lui-même.

D'habitude, les gens se retrouvent le soir pour rompre le jeûne et partager des moments de bonheur, mais cette année c'est impossible. Quel effet cela aura-t-il sur le moral des personnes qui passent leur confinement en solitaires ?

Le bonheur n'est pas le même pour tous. Habituellement, les sorties en famille ou avec des amis permettent de se retrouver, renouveler les liens sociaux, entreprendre des affaires dans les lieux publics. Certains ont décidé de passer le Ramadan en famille, en raison du couvre-feu qui ne leur permet pas de regagner leur domicile après le ffour. Ils peuvent ainsi entourer leurs parents âgés et dépendants. Pour ceux qui ne supportent pas l'enfermement et qui vivent seuls, la situation est insupportable et l'attente très longue.

Pour les jeunes habitués à sortir pour se détendre, fêter, fumer ou faire des rencontres, le confinement en milieu familial peut être source de tensions et de conflits.

A partir de l'adolescence, âge de transition vers l'âge adulte, les jeunes manifestent un désir d'affirmation, d'autonomie et de liberté, chose quasi-impossible durant cette période. Il faut aussi mentionner les risques de sevrage pour ceux qui sont dépendants à des drogues. Tout ce qui se vit en dehors de la famille pourra très difficilement

échapper au regard des parents.

Quelles solutions recommanderiez-vous pour atténuer les conséquences psychologiques liées à cette situation pendant le Ramadan ?

Concernant le volet psychologique, cette épidémie a révélé la personnalité des individus, leur niveau éducatif, leur maturité, leur force ou leur fragilité. Elle a amplifié ce qui existait déjà ou fait apparaître ce qui était latent. Ceux qui vivaient le Ramadan sans problème gardent une sérénité pendant cette période. Ceux qui manifestaient une anxiété, une révolte ou des colères peuvent même voir leurs symptômes augmenter et s'exprimer à grand bruit par différentes manifestations : troubles psychosomatiques, multiplication des examens médicaux, insomnies, disputes familiales, tentatives de suicide...

Dans les meilleurs cas, si les symptômes restent contenus, ils peuvent réapparaître plus tard. Face à ces risques, les conduites préventives consistent à ne pas entrer en conflit, à respecter autant que possible les temps et espaces de liberté de chacun, à faire une pause dans les décisions personnelles et ne pas hésiter à demander conseil auprès des professionnels de la santé.

Que conseillez-vous aux personnes déjà accompagnées par un professionnel et qui souffrent de perturbations psychiques ?

Il est impératif que les personnes souffrant de troubles psychiques gardent un contact proche avec leur thérapeute. La plupart

cherchent une réassurance afin de ne pas interrompre le lien. Fort heureusement, les moyens technologiques permettent de faire des consultations à distance, d'être à l'écoute des angoisses, des insomnies et des peurs de la contamination par le virus. Il ne faut donc pas attendre de "craquer" sous le coup des émotions, des angoisses, des états de dépression pour demander une aide. Il ne faut pas hésiter à demander des informations et des conseils qui seront d'autant plus appropriés que les thérapeutes connaissent leurs patients.

Comment se préparer dès à présent à l'après confinement ?

L'annonce d'échéances est toujours source de soulagement. L'incertitude déclenche les peurs, les désarrois, les angoisses et les dépressions. Les êtres humains ont besoin d'entrevoir un horizon. Ne plus dire "avant" mais "après". Il faut imaginer des perspectives, des projets, mettre en application les décisions envisagées pendant la période de confinement. Le psychisme possède de grandes facultés d'adaptation mais le temps du changement des mentalités est un temps long. L'acceptation intellectuelle ne suffit pas, il faut le temps d'intégration des idées nouvelles pour que les changements puissent s'installer et perdurer. Il faudra tirer tous les enseignements possibles de cette crise, sur les plans de la santé, de l'écologie, des systèmes économiques et de la nature des épidémies. Prendre conscience du passé permet de mieux appréhender l'avenir.



Portrait



Sara Bellali, une scientifique marocaine engagée dans la lutte contre le Covid-19

Son nom est sur toutes les lèvres depuis que le Président Emmanuel Macron a effectué une visite surprise à l'Institut hospitalo-universitaire Méditerranée Infection à Marseille, pour s'enquérir du traitement à la chloroquine que préconise le professeur Didier Raoult. Un traitement qui fait débat en France et continue de le faire. Elle, c'est Sara Bellali, une jeune scientifique marocaine qui fait partie de l'équipe du célèbre professeur français. Une équipe majoritairement composée de maghrébins et de

subahariens, engagée dans la lutte contre le Covid-19.

Spécialisée en microscopie électronique, elle est aussi à l'origine de l'une des premières photographies du nouveau coronavirus qui est venu chambouler la planète tout entière.

Pur produit de l'école marocaine, Sara Bellali a fait ses études à Casablanca, sa ville natale où elle a obtenu en 2010 un baccalauréat ès-sciences, spécialité physique-chimie. Après des études universitaires à la faculté des sciences de Ben M'sick, elle obtient un master international en sciences de la santé et du développement, en collaboration avec la faculté de médecine à Marseille.

Sélectionnée parmi les cinq premiers de sa promotion, elle intègre l'équipe du professeur Didier Raoult pour effectuer un stage dans le cadre de son master.

"C'est par hasard que je suis tombée sur le laboratoire du professeur Raoult pour un stage de six mois où j'ai eu la possibilité de travailler sur les bactéries plus particulièrement le microbiote digestif", confie-t-elle dans un entretien à la MAP.

Lors de ce stage, le Pr. Raoult a vu en elle "une scientifique" au potentiel énorme qui a "faim de savoir", et lui propose alors de préparer une thèse sous sa direction. Un travail qui a duré quatre ans, durant lequel la jeune Marocaine a effectué un nombre de recherches et déposé un brevet sur la conservation des bactéries intestinales par lyophilisation.

Agée d'à peine 28 ans, la jeune ingé-

nieure en microbiologie a été à l'origine de la découverte de plusieurs nouvelles bactéries du tube digestif. D'autres travaux qu'elle réalise sont en cours de rédaction.

Aussitôt après la soutenance de sa thèse, le professeur Raoult lui propose de rejoindre ses équipes en tant qu'ingénieure de recherche dans l'équipe de microscopie électronique. Au sein de cette équipe de premier choix, composée de chercheurs issus de plusieurs nationalités, le travail porte sur nombre de projets en rapport notamment avec les bactéries et les virus. Mais récemment, toute l'attention et l'effort ont été focalisés sur le Covid-19.

"On analyse tous les échantillons de patients positifs et on observe à travers la microscopie le cycle de vie du virus ainsi que l'effet de la bithérapie composée de l'hydroxychloroquine et l'azithromycine sur le taux du virus dans les cellules à travers la microscopie électronique", explique-t-elle.

Concernant les conditions de travail avec le professeur Didier Raoult, cette titulaire d'un doctorat en microbiologie affirme s'être sentie à l'aise dès le premier jour, car le travail se fait au sein d'une équipe multinationale et "on n'a pas la sensation d'être différent". "On est comme en famille, ce qui compte pour nous ici, ce n'est pas la nationalité, d'où tu viens, ce que tu portes ou la langue que tu parles, mais plutôt le travail que tu réalises et c'est le travail qui fait la différence".

La jeune scientifique ne se plaint pas de la charge intense du travail, car l'équipe

dispose de tout le matériel nécessaire dont la dernière génération de microscope électronique. Assoiffés de savoir, les membres de son équipe n'ont pas envie de sortir du laboratoire. "On y passe des heures et des heures, les jours fériés et les week-end, mais le travail ne finit jamais, et là avec la pandémie du coronavirus, la charge de travail est de plus en plus importante", affirme Sara Bellali.

Ce rythme et le suivi régulier du Professeur Raoult, un scientifique "très intelligent" et "dur au travail", lui ont permis d'évoluer et d'apprendre énormément, reconnaît la jeune scientifique marocaine. "J'ai beaucoup évolué. Sara de 2015 n'a rien à voir avec Sara d'aujourd'hui". De plus, le professeur Raoult assure un suivi régulier de nos travaux, à travers notamment au moins une réunion par semaine. L'occasion d'"exposer nos recherches, nos résultats, mais aussi nos problèmes".

"On essaie de regarder comment améliorer. Il est toujours joignable pour l'équipe, mais aussi pour ses étudiants", assure Sara Bellali.

Concernant le traitement à la chloroquine proposé par le professeur Raoult pour les patients atteints du Covid-19, et qui suscite depuis des semaines une vive polémique au sein des milieux scientifiques en France, Sara Bellali explique que l'institut propose un "traitement disponible et pas cher et ça a l'air de marcher". "L'efficacité de ce traitement a été prouvée in vitro et in vivo chez des patients", affirme-t-elle.



Spécialisée en microscopie électronique, elle fait partie de l'équipe du Pr. Didier Raoult



L'Europe poursuit son déconfinement

Avec de nouveaux assouplissements prévus en début de semaine dans une quinzaine de pays, l'Europe enclenche progressivement le déconfinement de ses populations, à l'image de l'Italie, cloîtrée depuis deux mois par la pandémie mais qui attend avec fébrilité la levée partielle des restrictions lundi.

"Je veux amener ma vieille maman à la mer, je peux?", s'interrogeait Pietro Garlanti, 53 ans, masque sur le visage et gants de plastique, en achetant son journal à un kiosque du centre de Rome: "J'espère que les journaux du matin vont nous dire ce que l'on peut faire ou non".

Dimanche matin, comme de coutume depuis bientôt deux mois, les grandes avenues historiques du centre de Rome étaient quasi-désertes, avec quelques rares joggers faisant le tour des pâtés de maisons, obligés de rester à moins de 200 mètres de chez eux, ou des amateurs de gymnastique s'agitant sur les terrasses.

Soumis depuis le 9 mars à un strict confinement, les Italiens se préparent à l'entrée en vigueur de toute une série de mesures d'assouplissement lundi, après avoir subi de plein fouet l'épidémie, qui a coûté la vie à près de 29.000 personnes dans la péninsule, notamment en Lombardie (nord).

"Ne baissez pas la garde (...). La phase II commence. Nous devons être conscients que ce sera le début d'un défi encore plus grand", a prévenu le responsable de la cellule

chargée de répondre à la pandémie, Domenico Arcuri, rappelant que "la liberté relative" que les Italiens allaient gagner ce lundi serait remise en cause en cas de redémarrage de la contagion.

Réouverture des parcs avec maintien de la distanciation, possibilité de rendre visite à sa famille et de se réunir en nombre limité, déplacements circonscrits à l'intérieur de la commune de résidence et liés aux seules exigences de travail et de santé, vente à emporter pour les bars et restaurants... les nouvelles règles sont attendues avec impatience par les Italiens.

Elles diffèrent néanmoins déjà dans les vingt régions du pays, contribuant à une certaine confusion. La Calabre et la Vénétie ont ainsi déjà allégé les restrictions, autorisant notamment la réouverture des bars et restaurants, mais sans terrasse.

Plusieurs secteurs de l'économie (bâtiment, automobile, luxe...) ont par ailleurs repris le 27 avril à l'échelle nationale. Les écoles, elles, resteront fermées jusqu'en septembre.

"Les nouvelles règles sont plutôt vagues. J'ai peur que ce soit une excuse pour beaucoup pour faire un peu n'importe quoi et aller voir tout le monde, les cousins, les copines...", commente Alessandra Colletti, professeur de 39 ans.

La France voisine, elle aussi très touchée par l'épidémie (24.760 morts), prévoit de débiter son déconfinement le 11 mai, mais très prudemment et à un rythme différent selon les régions. Le gouverne-

ment a décidé samedi de prolonger de deux mois, jusqu'au 24 juillet, l'état d'urgence sanitaire en vigueur depuis le 24 mars, jugeant sa levée "prématurée".

L'Espagne de son côté, dont les 47 millions d'habitants étaient enfermés depuis mi-mars, a d'ores et déjà redécouvert samedi les joies du sport et de la promenade. A Madrid, Barcelone et dans d'autres villes, de nombreux habitants sont sortis courir, prendre l'air, parfois en groupes. Le déconfinement du pays doit se poursuivre par phases d'ici la fin juin.



La pandémie a fait au moins 241.682 morts dont plus de 85% en Europe et aux Etats-Unis

La levée des restrictions est déjà bien enclenchée en Allemagne, où les écoles rouvrent progressivement dans certains Länder lundi; en Autriche, où les artères commerçantes de Vienne ont retrouvé samedi leur animation avec la réouverture des magasins, ainsi que dans les pays scandinaves, où les "mesures barrières" et de distanciation sociale restent néanmoins de rigueur.

Autre signe de la normalisation, le ministre allemand de l'Intérieur et des Sports s'est dit favorable dimanche à une reprise du championnat national de football, la Bundesliga, dans une interview au quotidien Bild.

"Je soutiens un redémarrage en mai", a déclaré Horst Seehofer, à trois jours d'une réunion des autorités allemandes pour trancher sur ce sujet, alors que la Ligue allemande (DFL) plaide en faveur d'une reprise des matches à huis clos autour de la mi-mai. Ce qui ferait de l'Allemagne le premier grand championnat européen à franchir ce pas.

En Europe de l'Est, les terrasses des cafés et des restaurants rouvriront à partir de lundi en Slovaquie et en Hongrie, excepté dans la capitale Budapest. En Pologne, des hôtels, des centres commerciaux, des bibliothèques et certains musées ouvriront également leurs portes.

En Grande-Bretagne, le pic de la pandémie a été atteint selon le Premier ministre Boris Johnson, qui a promis un plan de déconfinement la semaine prochaine.

Selon The Times, une des pistes serait de demander aux usagers des

transports en commun de prendre leur température avant de sortir de chez eux, et d'y rester s'ils ont de la fièvre, symptôme potentiel de la maladie.

Dans l'immédiat, les passagers de l'Eurostar - le train qui traverse la Manche - devront porter des masques, a indiqué la société.

La pandémie a fait au moins 241.682 morts dans le monde depuis son apparition en décembre en Chine, dont plus de 85% en Europe et aux Etats-Unis, selon un dernier bilan établi par l'AFP sur la base des chiffres de sources officielles admis comme largement sous-évalués.

Aux Etats-Unis (66.000 décès), malgré des bilans quotidiens toujours lourds, certains Etats avancent dans la levée des mesures de restriction.

Pour relancer l'économie, plus de 35 des 50 Etats américains ont commencé à lever ou sont sur le point de lever leurs strictes mesures de confinement. Les manifestations pour la "réouverture de l'Amérique" se multiplient à travers le pays.

En Iran, les mosquées fermées depuis mi-mars rouvriront à partir de lundi dans 30% des comtés du pays, a annoncé dimanche le président Hassan Rohani.

En Asie, la Thaïlande prévoit de rouvrir en début de semaine restaurants, salons de coiffure et stades.

En Inde (1.218 décès), l'acteur américain Will Smith et la légende du rock Mick Jagger ont participé dimanche, au côté d'autres stars internationales et de Bollywood, à un spectacle en ligne pour soutenir la lutte contre le Covid-19.



Robots et caméras

La Chine ne badine pas avec le confinement

Robots pour livrer les repas et caméras pointées sur l'entrée des domiciles: la Chine ne lésine pas sur les moyens technologiques pour faire respecter strictement les mesures de confinement et éviter une nouvelle vague épidémique.

Le pays, où est apparu le nouveau coronavirus en décembre, a largement endigué sur son sol l'épidémie de maladie Covid-19. Mais les autorités redoutent les cas "importés" de contamination, par les voyageurs venus de l'étranger, majoritairement des Chinois.

A Pékin, toutes les personnes en provenance du Hubei, province à l'épicentre de l'épidémie et dont Wuhan est le chef-lieu, ainsi que de zones de Chine encore considérées à haut risque, doivent rester à l'isolement pendant 14 jours à leur arrivée -- à domicile ou dans des lieux désignés.

Cette mesure s'applique égale-

ment à ceux arrivant de l'étranger.

Dans un hôtel de quarantaine du centre de la capitale chinoise, un garde s'assure qu'aucun pensionnaire ne sorte de sa chambre.

Seuls mouvements tolérés dans les couloirs: ceux d'un robot cylindrique d'un mètre de haut qui distribue bouteilles d'eau, repas et paquets aux personnes confinées.

La machine peut prendre un ascenseur toute seule et compose, une fois arrivée à destination, le numéro de téléphone de la chambre pour informer de sa présence.

"Bonjour, c'est votre robot de service. Votre commande est arrivée devant votre chambre", lance alors une mystérieuse voix enfantine.

Le ventre du robot s'ouvre, le pensionnaire récupère les articles livrés et l'automate repart.

Ce système a l'avantage de limiter au maximum les contacts entre le personnel et les clients, potentiellement contaminés.

Des médecins en combinaison intégrale qui viennent chaque jour relever leur température sont les seuls humains avec lesquels les pensionnaires, dont un journaliste de l'AFP de retour du Hubei, sont physiquement en contact.

Joy Zhong, 25 ans, a passé trois semaines en confinement dans une chambre exigüe d'un autre hôtel de Pékin, où il était interdit de commander à l'extérieur sa propre nourriture.

Mais des paquets pouvaient toutefois être livrés à la réception.

"Vingt-et-un jours sans voir personne, le temps était extrêmement long", se lamente la jeune femme, qui travaille dans les médias et rentrait d'une mission à Wuhan.

Ceux qui effectuent leur quarantaine chez eux se voient apposer sur leur porte de domicile une alarme électronique silencieuse pour traquer chaque ouverture suspecte.

Un avis demande également aux voisins de garder un œil attentif sur

les confinés, qui risquent des amendes en cas de violation.

Dans un complexe résidentiel de Pékin, les personnes en quarantaine doivent systématiquement signaler aux responsables du quartier lorsqu'elles ouvrent leurs portes.

Et dans certains cas, c'est une caméra directement braquée sur la porte d'entrée du domicile qui surveille tout déplacement suspect.

"C'est effrayant de voir comment on s'habitue à de telles choses", soupire Friederike Boege, journaliste allemande placée en quarantaine à son retour du Hubei et qui en a fait l'amière expérience.

"Je crois que les gardiens (de l'immeuble) et la personne chargée de l'entretien me dénonceraient si je sortais", assure-t-elle à l'AFP.

Lors d'une précédente quarantaine en mars, au retour d'un voyage en Thaïlande, Mme Boege avait été dénoncée pour avoir descendu les ordures.

Ce léger impair lui a valu une simple réprimande. Mais, pour avoir délibérément et gravement enfreint les règles relatives au confinement, des étrangers ont été expulsés du pays.

Les mesures de surveillance ne sont toutefois pas appliquées partout avec le même zèle.

Charlotte Poirat, qui enseigne le français, a passé fin mars deux semaines en quarantaine à Canton (Sud), juste avant que la Chine ne ferme ses frontières à la quasi-totalité des étrangers.

Confinée seule dans une chambre à dix lits, les repas lui étaient servis devant sa porte et le personnel médical vérifiait sa température plusieurs fois par jour.

"La porte (de la chambre) n'était jamais fermée à clé, tout reposait sur la confiance", affirme la jeune femme à l'AFP.

"Et tout le monde a joué le jeu", assure Mme Poirat.

Le coronavirus s'acharne sur l'immense population carcérale américaine

Cellules surpeuplées, personnel débordé, manque d'équipement de sécurité et détenus souffrant souvent de pathologies augmentant le risque: une vague de contagion du Covid-19 s'abat aux Etats-Unis sur la plus vaste population carcérale du monde.

C'est une prison à Marion, dans l'Etat de l'Ohio, qui arrive au sommet des établissements américains les plus touchés, maisons de retraite comprises, avec plus de 80% de ses quelque 2.500 détenus et 175 employés pénitentiaires testés positifs au coronavirus.

Luttant pour parler pendant sa convalescence, un de ses agents, Brian Miller, a prévenu qu'avec autant d'employés malades, il n'était pas possible de nettoyer les installations ni de surveiller les détenus correctement.

"La situation a dépassé le point de rupture dans cette prison", a-t-il affirmé lors d'une conférence télé-

phonique cette semaine. "En ce moment, c'est l'enfer".

Des prisons ont offert une prime de risque de 1,85 dollar par heure -- "moins que Starbucks", a-t-il dénoncé.

Et le nombre de décès dans les prisons du pays est aussi en hausse, poussant certains à appeler à la libération des détenus condamnés pour des peines non violentes, afin d'alléger la gigantesque population carcérale de 2,3 millions de personnes.

Leur sort a été douloureusement illustré par la mort d'Andrea Circle Bear, une Amérindienne de 30 ans.

Enceinte, elle avait été incarcérée dans une prison fédérale du Texas pour trafic de drogue. Rapidement touchée par le coronavirus, elle était tombée malade, puis avait été placée sous respirateur avant d'accoucher par césarienne. Elle est décédée mardi. Des soulèvements ont éclaté dans des prisons des Etats de Washington et du Kansas, des détenus dénonçant le manque de mesures de

protection et la lenteur des autorités à réagir.

Le Covid-19 n'épargne pas même le personnel pénitentiaire.

"Je ne peux plus rester associé à cette institution, qui est une bombe à retardement", a écrit, David Carter, surveillant de prison depuis 15 ans, pour annoncer jeudi son départ d'un établissement du Kansas.

L'épidémie à la prison de Marion, dans l'Ohio, ne pourrait être que la pointe de l'iceberg.

Selon Covid Prison Data, un groupe de chercheurs universitaires, 13.436 détenus et 5.312 employés pénitentiaires ont été testés positifs au nouveau coronavirus.

Mais de nombreux Etats, qui gèrent le plus gros de la population carcérale dans ce pays décentralisé, ainsi que les autorités pénitentiaires fédérales n'ont effectué que peu de tests.

Huit prisons entraînent dans un classement récent du New York Times sur les dix sites les plus tou-

chés par le nouveau coronavirus aux Etats-Unis, le centre pénitentiaire de Marion en tête.

Le bureau fédéral des prisons, en charge dans le pays de 152.000 détenus et 36.000 employés pénitentiaires, a détecté des foyers de contagion dans plus de la moitié de ses 122 établissements.

Mais moins de 3.000 personnes ont été testées, dont 1.842 détenus et 343 employés ayant donné un résultat positif. Trente-six de ces prisonniers sont morts du Covid-19.

Sur la seule journée de jeudi, le bureau fédéral a annoncé trois morts à la prison de Terminal Island, près de Los Angeles, où quelque 60% des 1.050 détenus ont été contaminés.

"On n'a pas l'option de pouvoir fermer nos portes, ou de choisir qui arrive, ou quand", a déclaré le directeur du bureau des prisons, Michael Carvajal, en déplorant le manque de dépistage et les difficultés à mettre en œuvre le confinement dans ces installations souvent surpeuplées.

La situation est encore moins transparente à l'échelle des Etats. Certains, comme l'Ohio, avancent désormais plus rapidement dans le dépistage et publient leurs données. D'autres non.

Signe de la possible étendue de la maladie: CoreCivic, une entreprise privée qui gère des dizaines d'établissements pénitentiaires à travers les Etats-Unis, a testé les 2.725 occupants de la prison de Trousdale Turner, dans le Tennessee: 1.299 détenus et 50 employés étaient positifs, pratiquement aucun ne montrait de symptômes.

Dans ces circonstances, des associations de défense des détenus s'indignent que les Etats et le système fédéral n'aient pas fait plus pour libérer les prisonniers condamnés pour des peines non violentes ou proches de leur avoies accomplis.

Sur les plus de 10.000 prisonniers du Kansas, "seuls six détenus ont été relâchés", a regretté une avocate, Heather Cessna.

L'ONDA améliore son résultat net de 1,6%

L'Office national des aéroports (ONDA) a réalisé un résultat net de 566 millions de dirhams (MDH) au titre de l'exercice 2019, soit une progression de 1,6% par rapport à l'année précédente.

Le résultat net de l'exercice 2019 a été en hausse de 9 MDH par rapport à l'an dernier, soit +1,6%, indique l'Office dans son rapport financier 2019.

L'ONDA a ainsi pu maintenir sa capacité d'auto-financement à un niveau confortable de 1,6 milliard de dirhams (MMDH), relève la même source, ajoutant que la CAF dégagée permet de continuer ses projets de développement, tout en maintenant son rythme de contribution au budget général de l'Etat.

Ainsi, rapporte la MAP, le résultat d'exploitation a atteint 1321 MDH, en hausse de 129 MDH, soit +10,8% par rapport à 2018, avec une marge brute d'exploitation de 31,1% contre 29,8% l'an dernier, fait ressortir le communiqué, ajoutant que le résultat financier de l'exercice 2019 a été déficitaire de 202 MDH.

Le chiffre d'affaires (CA) de l'année 2019 s'est élevé à 4,242 MMDH, en hausse de 235 MDH par rapport à l'an dernier, soit +5,9%, fait savoir l'ONDA, notant que le CA propre à l'exercice, hors avoirs survol des vols domestiques RAM, a atteint 4,324 MMDH, en hausse de 315 MDH, soit 7,9% par rapport à 2018.

S'agissant de l'endettement, l'ONDA fait savoir que ses dettes de financement se sont élevées à 4785 MDH à fin décembre 2019, stables par rapport à l'an dernier, ajoutant que le taux moyen pondéré de la dette de financement est de 4,16%.

L'Office fait en outre remarquer que la trésorerie nette à fin décembre 2019 atteint 1576 MDH, en hausse de 1414 MDH suite notamment au remboursement du crédit de TVA par l'Etat.

Les éléments exceptionnels de l'exercice 2019 concernent principalement la provision partielle du reliquat de TVA non remboursé dans le cadre de l'affacturage, la provision pour indemnisation du Groupe TGCC/Jet Alu/ Intertridim à hauteur de 73 MDH pour préjudices subis au titre des travaux du marché d'extension du terminal 1 de l'aéroport Mohammed V.

Il s'agit également de la provision pour dépréciation des immobilisations en cours à hauteur de 30 MDH des équipements de CUTE et téléaffichage prévus initialement pour le T1 de l'aéroport Mohammed V (marchés 2009) et de la reprise de provision pour dépréciation des immobilisations en cours des hangars de Benslimane à hauteur de 52 MDH suite à l'établissement d'avancements pour l'achèvement des travaux à destination d'occupation temporaire pour des opérateurs aéronautiques.

L'eau contribuera à endiguer la propagation du coronavirus



Le maintien des services d'eau et d'assainissement constitue une priorité dans la lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) à l'échelle nationale et internationale, selon la Coalition marocaine pour l'eau (COALMA).

« L'eau est un facteur de prévention contre le Covid-19. Elle contribue et contribuera à endiguer cette pandémie », a soutenu l'organisation à but non lucratif dirigée par le Pr Houria Tazi Sadeq.

Convaincue que l'eau contribue à endiguer cette pandémie, déclarée en début d'année « urgence de santé publique de portée internationale » (USPPI) par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la plateforme appelle ainsi à assurer un accès pour tous à l'eau de manière ininterrompue et à veiller à mettre à la disposition des personnes en situation de précarité leurs besoins essentiels en eau.

En plus de protéger l'eau, le sol et l'air de l'usage et des impacts des produits désinfectants, COALMA recommande d'éviter les gaspillages en eau en veillant à sa rationalisation et de « soutenir des actions régulières de sensibilisation et de prévention qui intègre la dimension eau et environnement ainsi que la gestion des déchets ».

Tout en saluant d'une part la stratégie nationale et les mesures concrètes adoptées par les pouvoirs publics pour faire face à la pandémie et d'autre part les actions citoyennes spontanées, l'association souligne également « la nécessité de mettre à la disposition de tous, les moyens nécessaires pour se protéger efficacement et pour respecter les consignes et les règles d'hygiène », soulignant que l'eau demeure dans ce sens le moyen prioritaire.

La coalition attire en outre l'attention sur le lien étroit entre les mesures d'hygiène, l'eau et l'assainissement. A savoir : se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon, nettoyer fréquemment les surfaces et les objets que l'on touche, désinfecter les lieux publics, etc.

Dans sa communication, la coalition insiste également sur la leçon apprise en ces temps de confinement faisant remarquer que « la terre se repose et reprend ses droits ».

A ce propos, elle estime que « nous devrions repenser nos relations et nos pratiques qui portent atteinte à l'environnement et aux ressources naturelles - dont l'eau - bases de notre économie ».

Outre l'importance de mainte-

nir les services d'eau et d'assainissement, COALMA insiste sur « le rôle des professionnels de l'eau et de l'assainissement qui ne ménagent aucun effort pour maintenir la continuité du service tout en sensibilisant sur la maîtrise de la consommation et qui veillent à l'accessibilité à l'eau par les populations défavorisées ».

Enfin, pour revenir à une vie normale, l'ONG conseille vivement de « conjuguer nos efforts ;

rester confinés et respecter les consignes ; exprimer nos solidarités ; retenir les leçons apprises de cette crise, notamment au niveau social et écologique ».

Par ailleurs, elle estime que la situation que nous vivons actuellement doit être mise à profit pour « réfléchir et construire une nouvelle culture en matière d'environnement, d'eau et de développement durable et de la mettre en œuvre ; construire un système de solidarité organisé, solide et pérenne ».

Positionnée comme une force de proposition auprès des parties prenantes de l'eau et de l'énergie, COALMA contribue à pérenniser, à valoriser et à utiliser d'une manière responsable voire durable la ressource et à lutter contre le changement climatique, peut-on lire dans son communiqué.

La plateforme, présidée par le Pr Houria Tazi Sadeq, œuvre à valoriser et à partager l'expertise marocaine en la matière. Elle compte au sein de son comité exécutif des dirigeants tels que Mohammed Fikrat, PDG de COSUMAR, Mohammed Alamouri, président de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural, respectivement vice-président et 2ème vice-président de COALMA.

Alain Bouithy



Le maintien des services d'eau et d'assainissement constitue une priorité dans la lutte contre la pandémie, selon COALMA

Hausse de 7,5% du flux des IDE à fin mars

Le flux net des investissements directs étrangers (IDE) au Maroc a atteint près de 4,24 milliards de dirhams (MMDH) à fin mars 2020, contre 3,94 MMDH un an auparavant, soit une hausse de 7,5%, selon l'Office des changes.

Ce résultat s'explique par une baisse des dépenses des IDE de 41,6% à 2,3 MMDH, plus importante que celle des recettes (-17,1%), indique l'Office qui vient de rendre publics les indicateurs des échanges extérieurs de mars, notant que l'évolution de ces principaux indicateurs comporte l'effet de la crise sanitaire liée au Covid-19. Au titre des trois premiers mois de l'année, le flux net des investissements directs marocains à l'étranger (IDME) a baissé de 1,5 MMDH à près de 1,16

MMDH, fait savoir l'Office, précisant que les investissements directs marocains à l'étranger ont atteint 2,46 MMDH (-24,8%), tandis que les cessions de ces investissements ont plus que doublé (+693 millions de dirhams MDH).

Quant aux envois de fonds effectués par les Marocains résidant à l'étranger, ils ont enregistré une baisse de 4,7% à 14,53 MMDH à fin mars 2020.

Pour leur part, les recettes voyages ont atteint près de 16,85 MMDH à fin mars 2020 contre 16,47 MMDH une année auparavant, soit une hausse de 2,3%, tandis que les dépenses voyages ont baissé de 3,6% à 4,19 MMDH. Ainsi, l'excédent de la balance voyages s'est inscrit en hausse de 4,4%, note la même source.

Ennaki Automobiles enregistre un chiffre d'affaires en baisse de plus de 7%

La société Ennaki Automobiles a réalisé, au 31 mars 2020, un chiffre d'affaires de près de 71,14 millions de dinars tunisiens MDT (soit environ 243,58 millions de dirhams), en diminution de 7,08% par rapport à la même période une année auparavant, annonce le concessionnaire automobile tunisien.

Cette baisse est essentiellement due à la période de confinement total décrété par le gouvernement tunisien pour faire face à la crise du coronavirus, explique le concessionnaire, doublement coté à la place casablancaise et sur la Bourse de Tunis, dans un communiqué sur ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2020.

La trésorerie nette à fin mars s'est établie à -3,016 MDT, contre -5,61 MDT au 31 mars 2019, ajoute le communiqué. "Suite à l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes, et après avoir déployé les mesures d'hygiène recommandées, Ennaki Automobiles a déployé un plan de reprise pour assurer la vente de pièces de rechange, un service d'entretien et de maintenance des voitures du groupe Volkswagen sur ses sites de Charquia 2 et de la Goulette afin de répondre aux besoins urgents de ses clients, tout en assurant leur sécurité ainsi que celle des employés", conclut-il.

Fathallah Oualalou plaide pour la mise en place d'un plan de relance intégré post-Covid-19

Voici les points clés pour réussir le redémarrage économique après le coronavirus, selon Fathallah Oualalou, ancien ministre des Finances, écrivain et Senior Fellow à Policy Center for the New South (PCNS).

- Mise en place d'un plan de relance intégré, prenant en considé-

ration les résultats des travaux de la Commission spéciale sur le nouveau modèle de développement et la relation du Maroc avec son environnement international, et ce à court et à long termes.

- Sur le court terme: l'accompagnement de l'Etat de ce plan de relance pour sortir de la crise, et ce à travers l'adoption d'une stratégie de reconstruction économique, la prise en charge des couches sociales défavorisées et la résorption du chômage, rapporte la MAP.

- Sur le long terme, la prise en considération des grands changements que connaîtra le monde après le déconfinement dans les années à venir, et qui toucheront principalement à la santé, la justice sociale et l'environnement.

- Le suivi de près de l'évolution des relations entre les grandes puissances mondiales (les Etats-Unis, la Chine et l'Europe), en tirant parti de l'image positive dont jouit le Maroc à la faveur de sa politique de lutte contre la pandémie.

- Le renforcement des relations de voisinage avec l'Europe et la reprise des négociations avec l'Union européenne à la lumière du statu quo du projet maghrébin.



- La consolidation des relations entre l'Afrique et l'Europe donnera à la région du bassin méditerranéen, au cours de cette grande transformation que connaîtra le monde après la crise, une sorte de centralisation dont le Maroc devrait en bénéficier économiquement.

- Le pays devrait assumer son rôle stratégique, malgré les difficultés internes auxquelles il fait face à cause de la sécheresse ou bien des autres obstacles causés par le

confinement, outre la crise internationale qui affecte l'économie dans les aspects liés aux revenus touristiques, au blocage de certaines exportations à l'instar du textile, aux transferts des MRE ou à des grandes exportations comme l'automobile.

- S'intéresser aux questions liées à la justice sociale, la parité sociale, la santé, "l'enseignement à distance" et le système pédagogique et éducatif en général.

- La nécessité de préparer le

Maroc aux changements éducatifs et pédagogiques en s'appuyant sur l'expérience accumulée au cours des dernières semaines dans le domaine de l'enseignement à distance.

- La pertinence de la décision du Maroc de recourir au dépassement du plafond des emprunts extérieurs fixé dans la loi de Finances 2020 et d'utiliser les facilités fournies par le Fonds monétaire international et les aides de l'Union européenne.



Les points clés pour réussir le redémarrage économique après la crise sanitaire, selon l'ancien ministre des Finances

El Fergui appelle à faciliter l'accès des TPME au financement et à la commande publique

La relance de l'économie nationale après la crise du nouveau coronavirus requiert de faciliter davantage l'accès des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) à la fois au financement et à la commande publique, a souligné Abdellah El Fergui, président de la Confédération marocaine de TPE-PME.

"Le secteur public a un rôle très important dans le redémarrage de l'économie. Il doit lancer des investissements d'envergure et faciliter l'accès des TPE-PME aux financements et à la commande publique", a déclaré M. El Fergui dans un en-

tretien à la MAP.

"Sans financement, le redémarrage ne pourrait pas avoir lieu, puisque la majorité des TPE-PME et des auto-entrepreneurs souffrent en cette période et il y en a même certains qui sont au bord de la faillite", a-t-il expliqué.

Ainsi, l'Etat doit jouer son rôle de catalyseur et de dynamo de l'économie, a relevé M. El Fergui, mettant l'accent sur la nécessité "de sortir le décret sur les droits des sous-traitants". "Il faut que le sous-traitant jouisse de tous ses droits dans les commandes publiques et privées", a-t-il dit.

De même, rapporte la MAP, le secteur financier doit aussi jouer son jeu à travers un accompagnement des TPE-PME dans leurs programmes de redémarrage, a-t-il poursuivi, préconisant de relancer et d'activer le programme "Intelaka", l'adapter à la conjoncture actuelle du Covid-19 et le généraliser à toutes les TPE, y compris celles de plus de 5 ans. Parallèlement, le secteur privé est amené à s'organiser et à collaborer davantage en vue de pouvoir proposer des solutions adaptées aux entreprises marocaines, a-t-il estimé.

"L'après coronavirus ne sera plus comme avant", a lancé le prési-

dent de la Confédération marocaine de TPE-PME, faisant remarquer que pour le secteur privé, l'union est l'unique moyen à même de permettre une sortie de cette crise avec le moins de dégâts possible et de préparer le redémarrage de l'économie dans les meilleures conditions.

En outre, M. El Fergui, qui cite une étude réalisée par la Confédération marocaine de TPE-PME sur l'impact de cette crise sur ces entreprises et les auto-entrepreneurs, a indiqué que presque tous les secteurs ont été touchés avec des proportions différentes.

Il s'agit entre autres du bâtiment

et travaux publics (BTP), du tourisme et des services liés à ce secteur comme le transport, les hôtels, les restaurants...etc, a-t-il précisé, soulignant que la relance de ces secteurs constitue une priorité.

Et d'ajouter: "D'autres secteurs peuvent suivre comme le digital vu que plusieurs entreprises et administrations vont y recourir de plus en plus dans leurs activités. Ce secteur peut accompagner les TPE-PME dans leur redémarrage". La relance du commerce de proximité et les services y afférents (transport de marchandises, logistique, etc) est aussi une nécessité, a-t-il conclu.



Juan Carlos Garrido *Le standing du WAC au Maroc est similaire à celui du Barça ou du Real en Espagne*



Lors de chacune de ses sorties médiatiques, le coach espagnol Juan Carlos Garrido se fait un plaisir d'encenser le football marocain. Dans une déclaration au quotidien madrilène AS, il a considéré que le standing du Wydad de Casablanca au Maroc se perçoit comme le statut du Real Madrid ou du FC.Barcelone en Espagne.

Partant de cette comparaison, il a tenu à indiquer qu'il lui était impossible de décliner la proposition des Rouge et Blanc. Estimant que coacher un club de la trempe du WAC, avec ses titres et son histoire, n'est pas donné à tout le monde.

Et d'ajouter qu'il a refusé d'autres offres pour opter pour le WAC, un club qui joue tout le temps les premiers rôles sur tous les plans. Pour Garrido qui avait déjà goûté aux délices de la consécration africaine que ce soit avec Al Ahly d'Egypte (2014) ou le Raja (2018), c'est un nouveau challenge qui se dessine et il

compte fort bien aller jusqu'au bout, nourrissant l'espoir légitime de remporter avec les Rouges la Ligue des champions une fois la page de la pandémie du coronavirus tournée.

A ce propos, Juan Carlos Garrido a fait savoir au quotidien espagnol qu'il a tenu à rester à Casablanca afin d'être près de ses joueurs, affirmant sur une note optimiste que le retour à la vie normale ne saurait tarder.

D'ailleurs au sujet du confinement, Juan Carlos Garrido avait déclaré à l'agence de presse espagnole EFE que « le Maroc a pris l'avantage depuis le début en adoptant des mesures bien avant que le coronavirus ne se propage dans le pays », qualifiant ces dispositions d'«excellentes».

Comme précité, l'entraîneur espagnol n'a pas cessé de tarir d'éloges le football marocain dont le développement est le fruit d'un travail de fond. Précisant, à cet effet, lors d'une conférence en ligne organisée dernièrement

par l'instance qui gère le football dans la province de Valence que l'essor que connaît le football national est dû à deux facteurs essentiels, à savoir une infrastructure de premier ordre et un grand engouement des spectateurs.

Juan Carlos Garrido est le troisième coach du WAC depuis l'entame de l'actuelle saison, après le Serbe Zoran Manojlovic et le Français Sébastien De Sabre, sans omettre Abdellilah Saber qui avait assuré avec succès l'intérim.

A rappeler que Juan Carlos Garrido a forgé sa carrière d'entraîneur en s'occupant durant huit saisons de l'équipe B de Villarreal de 2002 à 2010 avant d'atterrir en équipe première de ce club lors de la saison 2010-2011. Il a par la suite tenté sa chance du côté du championnat belge en rejoignant le FC Bruges (2012-2013) avant de regagner la Liga et plus exactement le Betis Séville (2013-2014).

Après l'Espagne, il débarque en Egypte pour prendre les commandes d'Al Ahly

(2014-2015), avant de rejoindre Al Itifak d'Arabie Saoudite (2016-2017), le Raja de Casablanca (2017-2019), Al Ain des Emirats Arabes Unis (2019) et enfin l'Etoile du Sahel de Tunisie.

Mohamed Bouarab

Réunion de la FRMF

Le comité directeur de la FRMF devrait tenir incessamment une réunion pour discuter du sort du championnat national de football, interrompu à cause de la pandémie du nouveau coronavirus.

En tout cas, une reprise de la Botola serait une éventualité éloignée et tout dépendra de ce que vont décider les autorités marocaines avant le 20 mai, date qui devrait coïncider avec la fin du confinement sauf s'il y a prolongement.

La Fifa cherche à relancer une enquête judiciaire visant Blatter

La Fifa a demandé au Ministère public de la Confédération helvétique (MPC) de poursuivre une enquête visant son ex-président Sepp Blatter alors qu'il avait décidé d'y mettre fin, indique l'organisation, confirmant une information du quotidien Le Monde.

"Nous avons déposé des observations officielles auprès du Ministère public de la Confédération (MPC) plaidant avec vigueur pour une poursuite des investigations", affirme la Fédération internationale de football dans un communiqué.

"En effet, la Fifa réfléchit à toutes les options légales permettant de garantir que les personnes concernées soient tenues pour responsables", poursuit-elle, confirmant un article du quotidien français évoquant une "guerre judiciaire" entre la Fifa et son ancien président.

Un rapport de police obtenu mercredi par l'AFP assure que les soupçons de "gestion déloyale" à l'encontre de Sepp Blatter "étaient bien fondés" alors que le MPC a décidé de clore l'une des deux enquêtes visant l'ex-pré-

sident de la Fifa.

Le MPC soupçonnait Blatter d'avoir signé un "contrat défavorable à la Fifa" avec l'Union caribéenne de football (CFU) dirigée alors par le sulfureux Trinidadien Jack Warner, radié à vie par la Fédération internationale et inculpé pour corruption par la justice américaine.

Résilié en 2011, ce contrat octroyait les droits télévisés des Coupes du monde 2010 et 2014 à la CFU pour 600.000 dollars (536.000 euros), une somme jugée en deçà du prix du marché.

En conséquence de "l'inaction de M. Blatter contre la CFU ou M. Warner, la Fifa a subi un préjudice d'un montant atteignant 3,78 millions de dollars (3,48 MEUR)", soulignait notamment le rapport des enquêteurs.

Pour autant, le MPC a confirmé début avril qu'il n'avait pas l'intention de poursuivre le patron déchu de la Fédération internationale de football, âgé de 84 ans, pour l'octroi de droits télévisés à la CFU, l'un des deux volets de la procédure ouverte contre lui en 2015, pour "soupçon de gestion déloyale et abus de confiance".

L'arrêt des sports aux USA engendrera 12 milliards de dollars de pertes

La mise sous cloche des sports aux Etats-Unis depuis mi-mars en raison du coronavirus va engendrer une perte de revenus d'au moins 12 milliards de dollars et une suppression de centaines de milliers d'emplois, selon une analyse réalisée pour ESPN.

Cette crise historique résultant de la pandémie affecte tous les secteurs de l'industrie du sport américain, dont le chiffre d'affaires est évalué à 100 milliards de dollars.

Selon Patrick Rishé, directeur du programme des affaires sportives à l'Université de Washington à St. Louis, les principales ligues sportives professionnelles et universitaires américaines ainsi que les compétitions de jeunes pourraient accusé respectivement des pertes de 5,5, 3,9 milliards et 2,4 milliards de dollars, consécutivement à leur mise à l'arrêt.

Ces chiffres reposent sur l'hypothèse que la Ligue majeure de baseball et le championnat nord-américain de football puissent respectivement débiter et poursuivre leur saison, que la NBA et la NHL (hockey sur glace) reprennent la leur directement dès les play-offs à huis clos et que les jeunes puissent refaire du sport en juillet.

Or, rien de tout cela n'est assuré dans un pays où les directives restrictives de confinement restent en vigueur dans la majorité des Etats, alors que le Covid-19 a tué plus de 63.000 personnes et infecté plus d'un million.

Ces pertes vont des salaires des stars à ceux des travailleurs dans les stades, mais l'estimation est encore peut-être loin du compte car elle n'inclut pas les sports individuels tels que le golf, le tennis ou le Nascar, un des plus populaires championnats d'automobile américain.

Pas plus que les jeux de hasard, ni les loisirs récréatifs en plein air (ski, chasse, pêche...) qui ont généré 427 milliards de dollars de revenus en 2017, selon le Bureau d'analyses économiques. Or avec la fermeture des magasins d'articles de sport et des parcours de golf dans certaines régions, les emplois affectés ont également disparu.

Selon le rapport, qui rappelle qu'il y a trois millions d'emplois dans le pays qui dépendent des sports, les 12 milliards de pertes de revenus pourraient même doubler si les saisons de NFL et du championnat universitaire de football américain devaient être annulées cet automne, moment auquel elles sont censées démarrer.



La reprise de la Bundesliga se précise

La reprise du championnat de football se précise en Allemagne: le ministre de l'Intérieur s'est dit favorable au redémarrage de la Bundesliga qui devrait devenir ainsi le premier grand championnat européen à franchir le pas, malgré des joueurs testés positifs au coronavirus.

"Je trouve le calendrier proposé par la Ligue allemande de football plausible et je soutiens un redémarrage en mai" de la Bundesliga, a déclaré le ministre allemand de l'Intérieur et des Sports Horst Seehofer au quotidien Bild publié dimanche.

L'avis de M. Seehofer, qui joue un rôle clé au sein du gouvernement sur ce dossier compte tenu des deux portefeuilles dont il a la responsabilité, est déterminant.

Et il intervient à trois jours seulement d'une réunion au sommet prévue mercredi du gouvernement fédéral et des présidents de régions pour trancher définitivement sur le sujet.

Un feu vert pour des matches à huis clos apparaît désormais d'autant plus probable que les présidents de régions y sont eux déjà

favorables. La Ligue allemande (DFL) plaide en faveur d'une reprise des matches sans spectateurs d'ici fin mai.

Le ministre de l'Intérieur et des Sports a toutefois souligné que les équipes et joueurs devraient respecter plusieurs conditions.

"S'il y a un cas de corona au sein d'une équipe ou de son encadrement, le club dans son ensemble, et éventuellement aussi l'équipe contre laquelle il a joué en dernier, devront se mettre pour deux semaines en quarantaine", a dit le ministre.

"Il continuera donc à y avoir des risques pour le calendrier des rencontres et pour le classement" en cas de contamination, a-t-il ajouté.

De même, il a refusé que les clubs aient un accès privilégié par rapport au reste de la population aux tests, alors que les clubs ont suggéré un dépistage régulier de leurs joueurs.

L'Allemagne est comparativement un des grands pays européens qui s'en sort jusqu'ici le mieux face à la pandémie de coronavirus.

Elle compte un nombre assez élevé de

cas recensés, qui s'établissait dimanche à 162.496. Mais celui des décès reste lui, à 6.649, inférieur à la plupart des autres grands pays européens, qui accueillent aussi les principaux championnats de football, comme l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie ou la France.

En France, la Ligue a même prononcé jeudi la fin définitive de la saison et sacré le Paris SG champion.

En Italie, pays d'Europe le plus durement touché par la maladie du Covid-19, le gouvernement a refroidi les clubs de Serie A en annonçant que les entraînements collectifs ne pourraient pas reprendre avant le 18 mai. Ce qui risque de repousser la date de reprise de la compétition privilégiée jusque-là par les instances. L'objectif d'une reprise au tout début juin est devenu intenable.

En Espagne, aucune date de reprise de la compétition n'est pour l'heure fixée. Les 4 ou 11 mai ont été évoqués pour le retour à l'entraînement collectif.

En Angleterre, la Premier League tente d'échafauder un projet "Restart" (redémarrage)

qui vise un retour à la compétition le 8 juin, mais à huis clos et dans un nombre limité de stades, selon plusieurs médias.

En Allemagne, a contrario, les entraînements ont déjà repris. Mais le risque lui demeure.

Trois membres du FC Cologne, club de première division, ont ainsi été testés positif au nouveau coronavirus cette semaine et placés en "quarantaine". Et dans ce contexte, la perspective d'une reprise prochaine du championnat suscite aussi des craintes.

Birger Verstraete, joueur belge de Cologne dont la compagne souffre de problèmes cardiaques, a jugé ainsi samedi "étrange" que son club n'ait pas mis, comme M. Seehofer le suggère d'ailleurs dans son entretien à Bild, tous les joueurs en quarantaine après ces tests, dans une interview à la chaîne de télévision flamande VTVM.

"Ce n'est pas à moi de décider ce qu'il faut faire en Bundesliga mais je peux dire que je n'ai pas la tête au football" en ce moment, a-t-il ajouté. "La santé de ma famille, de ma compagne est la priorité".

Premier League : Les clubs favorables à un retour à la compétition



Tous les clubs de Premier League veulent terminer la saison malgré "de nombreux obstacles" à la reprise du championnat, suspendu par la pandémie de

nouveau coronavirus, a assuré samedi la vice-présidente de West Ham, Karren Brady.

Lors d'une réunion vendredi, les vingt clubs de Premier League ont été informés

des projets de redémarrage, qui incluent le fait que les 92 matches restants de la saison 2019-2020 devraient être disputés sur terrain neutre.

"Durant la réunion d'hier, chaque club a déclaré qu'il souhaitait que la saison reprenne", a écrit Brady dans une chronique publiée samedi par le journal The Sun.

"Tout compromis doit être équitable et respecter l'intégrité du jeu", a-t-elle souligné alors qu'il demeure une opposition à l'idée de ne pas terminer la saison 2019-20 sur la base de matches à domicile et à l'extérieur.

"Les joueurs et entraîneurs doivent être les principaux décideurs en matière de protocoles, car il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir jouer à nouveau", a ajouté l'ancienne directrice générale du club de Birmingham.

"Il y a beaucoup d'obstacles à surmonter et sans doute beaucoup de compromis à faire", a-t-elle mis en garde.

Le directeur général de Brighton, Paul Barber, avait déclaré jeudi que l'idée de ne pas jouer de matches à domicile et à l'extérieur était une "imperfection supplémentaire" en plus du fait que les matches se

dérouleront à huis clos.

Avant que les projets de retour au jeu puissent progresser, les clubs de la Premier League doivent également se pencher sur les questions épineuses des tests et de la santé des joueurs.

Les joueurs, les entraîneurs et les membres du staff technique seraient testés deux ou trois fois par semaine et pourraient être contraints de se mettre en quarantaine dans des hôtels loin de leur famille pour aider à prévenir la propagation du virus.

La proposition de sites neutres par la Premier League vise à réduire le nombre de personnel médical, de sécurité, et de diffusion TV et radio nécessaire à chaque match.

"Il est clair que le lieu des matches lorsque le championnat reprendra sera soumis à l'approbation du gouvernement et des autorités compétentes", a expliqué Karren Brady.

"Ils pourraient argumenter que les terrains neutres protègent mieux le bien-être de toutes les personnes impliquées et réduisent la charge des services publics comme la police et les ambulances", a-t-elle prévenu.

Libé Ramadan

Les savants de l'Islam

Ibn Arabi “Doctor maximus”



Muhyi-d-dīn Abū 'Abd Allāh Muḥammad b. 'Alī b. Muḥammad b. al-'Arabī al-Ḥatīmī al-Ṭā'ī, surnommé par ses disciples tardifs al-Shaykh al-akbar (Doctor maximus), est né à Murcie en Espagne le 27 Ramaḍān de l'an 560 de l'Hégire (7 août 1165). Son père Muḥammad ainsi que son oncle paternel 'Abd Allāh, nobles de Murcie, se rangeaient parmi les savants en matière de jurisprudence musulmane et de tradition du Prophète.

Il naît donc dans un milieu que distinguent l'aisance matérielle et l'amour du savoir, et grandit dans une atmosphère de piété. Il fut surtout influencé par sa mère et par son oncle paternel 'Abd Allāh. Vers l'âge de sept ans, il suit sa famille à Séville, devenue le centre administratif des Almohades en Andalousie, et la capitale intellectuelle de leur empire englobant l'Afrique du Nord entière. C'est là qu'Ibn 'Arabī commence à acquérir la culture musulmane classique, tant religieuse que littéraire. Ses biographes affirment qu'à peine adolescent il avait déjà fait le tour des sciences islamiques. Ses dons extraordinaires ainsi que le rang de son père lui valent d'être choisi comme secrétaire à la chancellerie de Séville. Il épouse alors une jeune fille de grande famille andalouse, Maryam bint 'Abdūn, qui représentait à ses yeux, comme il le dit lui-même, l'idéal de la vie spirituelle. Ce mariage occasionna cependant dans sa vie personnelle une crise profonde qui en bouleversa le cours. A la suite d'une maladie qui le mit aux portes de la mort, il abandonna son existence de lettré et de haut fonctionnaire. Il avait donc environ vingt ans lorsqu'il entendit l'appel du Ciel à la vie réelle et y répondit par l'élection de la « Voie ». Sa conversion s'exprima d'abord par une retraite de neuf mois, sous la direction d'un maître

spirituel, Abū Dja'far al-'Uraynī (de Loulé, près de Silves au Portugal), qui se consacrait à la formation des jeunes attirés par la vie spirituelle. Une fois achevée sa retraite, Ibn 'Arabī orienta désormais son existence et son activité vers l'approfondissement des études métaphysiques et traditionnelles, la visite des grands maîtres spirituels en différents lieux pour profiter de leur expérience, la composition d'ouvrages ésotériques, la formation des âmes aspirant à la vie de la pensée pure et de la spiritualité.

Dès son entrée dans la Voie se manifestèrent des phénomènes psychiques exceptionnels qui attirèrent la curiosité du grand philosophe de Cordoue, Averroès. Celui-ci était un ami personnel du père d'Ibn 'Arabī ; il lui manifesta le désir de faire la connaissance de son jeune fils. Ibn 'Arabī a enregistré dans les Futūḥāt al-Makkiyya le récit de cette rencontre mémorable entre deux esprits diamétralement opposés quant à leur vision du monde et leur conception du salut : Averroès, représentant la stricte obédience au pur aristotélisme, y est confronté à celui que ses disciples devaient plus tard nommer le platonicien par excellence (Ibn Aflāṭūn).

Le premier maître d'Ibn 'Arabī dans cette Voie fut donc Abū Dja'far al-'Uraynī. Le jeune mystique décrit en ces termes sa première rencontre avec lui : « J'entrai chez le Maître, et le trouvai complètement absorbé dans la récitation des noms divins [al-dhikr]. Sachant mon besoin, il me demanda : As-tu décidé d'entrer dans la Voie ? Je répondis : Quant au serviteur, il est décidé. Mais c'est à Dieu qu'appartient la confirmation. Il dit : Ô mon fils, ferme la porte, coupe les liens, sois dans la compagnie du Libéral, Il te parle sans voile » (Rūḥ al-Quds).

Il faut citer encore parmi les maîtres

d'Ibn 'Arabī en Andalousie : Abū l-Ḥadjjādī Yūsuf al-Shubarbulī (du village de Shubarbul près de Séville), qui fut compagnon du grand maître de Séville au XIIIe siècle, Abū Muḥammad 'Abd Allāh b. al-Mudjahid. Une coutume touchante d'Abū l-Ḥadjjādī, qu'Ibn 'Arabī se plaît à relayer, montre sa tendance pacifique : lorsque les agents du sultan entraient chez lui, il disait à ses disciples : « Ô mes enfants, ce sont là les instruments de Dieu sur Terre, qui travaillent à assurer la subsistance des hommes, et il nous convient donc de prier Dieu pour eux, afin qu'ils puissent faire le bien, et que Dieu les aide à accomplir leur tâche. »

Pendant cette attitude d'ouverture à l'universel n'allait pas dans le milieu andalou sans deux graves inconvénients. C'était alors la disparition de sa personnalité et l'échec de sa mission, ce qu'il ne pouvait accepter à aucun prix. Pour sortir de cette situation, il n'eut d'autre issue que de quitter le Maghreb pour le Proche-Orient, en 1202.

Il séjourne à La Mecque deux ans, de 1202 à 1204, après avoir traversé rapidement l'Égypte et la Palestine, où il avait visité les sanctuaires de Jérusalem et d'Hébron. Il fut accueilli dans la capitale spirituelle de l'Islam par un vénérable shaykh iranien, qui se distinguait par la force de son esprit et la profondeur de sa science. Il fit aussi connaissance de la sœur de ce shaykh, également remarquable par sa piété et ses connaissances, et de sa fille, Nizām, qui avait reçu du Ciel le triple don de la beauté, de la connaissance et de la sagesse. De 1204 à 1223, le maître parcourt les différentes régions du monde musulman au Proche et au Moyen-Orient, sauf l'Iran qui était alors le théâtre des attaques mongoles. En 1204, il vint à Mossoul, où l'attirait l'enseignement du grand ṣūfī 'Alī b. 'Abd

Allāh b. Djāmī ; de lui il reçut la khirqa de Khidr, c'est-à-dire l'initiation immédiate où le Maître invisible et divin (al-Khidr) assume et résume la chaîne entière des initiateurs temporels. En 1206, il revint au Caire avec un groupe de ṣūfis andalous qui vivaient tous dans un quartier populaire, Zuqāq al-qanādīl. Un juriste le dénonça alors à l'autorité et réclama sa tête. Mais grâce à l'intercession d'un ami auprès du souverain ayyūbide al-Malik al-'Adil, Ibn 'Arabī fut libéré. Il prit alors de nouveau la route de La Mecque où l'accueillirent ses amis iraniens qu'il n'avait pas revus depuis trois ans. Il y séjourna jusqu'en 1210, puis repartit pour Qonya en Anatolie, où le sultan Kay-Khusraw Ier le reçut avec solennité. Un an plus tard il vint à Baghdād d'où il adressa, dans le courant de la même année 1211, au sultan Kay Kā'ūs de Qonya, à l'occasion de son accession au trône, un message politique dans lequel il l'exhortait à tenir bon devant les croisades et à s'occuper sérieusement des affaires de la communauté musulmane.

De 1224 jusqu'à sa mort, le maître est définitivement installé à Damas qu'il ne quittera plus que pour de rares visites de dévotion en Terre Sainte musulmane. Il mourut à Damas, entouré de sa famille, de ses disciples et de ses proches, dans la nuit du vendredi 28 rabī' II en l'an 638 de l'hégire (15 nov. 1241). Il fut inhumé dans le mausolée familial d'Ibn Zakī à Damas, dans le quartier al-Ṣālihiyya, au pied de la colline de Qāsiyūn. En 1517, le grand sultan ottoman Selīm Ier, après avoir conquis la Syrie et l'Égypte, fit construire à Damas une mosquée-mausolée à la mémoire de celui que le monde ottoman considérait depuis trois siècles comme un chef spirituel et un maître de pensée.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe
quelle chose qui existe réellement
par quelque chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Mais ce vertige ne tenait pas devant la raison. Il est vrai que le mot « peste » avait été prononcé, il est vrai qu'à la minute même le fléau secouait et jetait à terre une ou deux victimes. Mais quoi, cela pouvait s'arrêter. Ce qu'il fallait faire, c'était reconnaître clairement ce qui devait être reconnu, chasser enfin les ombres inutiles et prendre les mesures qui convenaient. Ensuite, la peste s'arrêterait parce que la peste ne s'imaginait pas ou s'imaginait faussement. Si elle s'arrêtait, et c'était le plus probable, tout irait bien. Dans le cas contraire, on saurait ce qu'elle était et s'il n'y avait pas moyen de s'en arranger d'abord pour la vaincre ensuite.

Le docteur ouvrit la fenêtre et le bruit de la ville s'enfla d'un coup. D'un atelier voisin montait le sifflement bref et répété d'une scie mécanique. Rieux se secoua. Là était la certitude, dans le travail de tous les jours. Le reste tenait à des fils et à des mouvements insignifiants, on ne pouvait s'y arrêter. L'essentiel était de bien faire son métier.

Le docteur Rieux en était là de ses réflexions quand on lui annonça Joseph Grand. Employé à la mairie, et bien que ses occupations y fussent très diverses, on l'utilisait périodiquement au service des statistiques, à l'état civil. Il était amené ainsi à faire les additions des décès. Et, de naturel obligeant, il avait consenti à apporter lui-même chez Rieux une copie de ses résultats.

Le docteur vit entrer Grand avec son voisin Cottard. L'employé brandissait une feuille de papier.

— Les chiffres montent, docteur, annonça-t-il : onze morts en quarante-huit heures.

Rieux salua Cottard et lui demanda comment il se sentait. Grand expliqua que Cottard avait tenu à remercier le docteur et à s'excuser des ennuis qu'il lui avait causés. Mais Rieux regardait la feuille de statistiques :

— Allons, dit Rieux, il faut peut-être se décider à appeler cette maladie par son nom. Jusqu'à présent, nous avons piétiné. Mais venez avec moi, je dois aller au laboratoire.

— Oui, oui, disait Grand en descendant les escaliers derrière le docteur. Il faut appeler les choses par leur nom. Mais quel est ce nom ?

— Je ne puis vous le dire, et d'ailleurs cela ne vous serait pas utile.

— Vous voyez, sourit l'employé. Ce n'est pas si facile.

Ils se dirigèrent vers la place d'Armes. Cottard se taisait toujours. Les rues commençaient à se charger de monde. Le crépuscule fugitif de notre pays reculait déjà devant la nuit et les premières étoiles apparaissaient dans l'horizon encore net.



Quelques secondes plus tard, les lampes au-dessus des rues obscurcissent tout le ciel en s'allumant et le bruit des conversations parut monter d'un ton.

— Pardonnez-moi, dit Grand au coin de la place d'Armes. Mais il faut que je prenne mon tramway. Mes soirées sont sacrées. Comme on dit dans mon pays : « Il ne faut jamais remettre au lendemain... »

Rieux avait déjà noté cette manie qu'avait Grand, né à Montélimar, d'invoquer les locutions de son pays et d'ajouter ensuite des formules banales qui n'étaient de nulle part comme « un temps de rêve » ou « un éclairage féérique ».

— Ah ! dit Cottard, c'est vrai. On ne peut pas le tirer de chez lui après le dîner.

Rieux demanda à Grand s'il travaillait pour la mairie. Grand répondit que non, il travaillait pour lui.

— Ah ! dit Rieux pour dire quelque chose, et ça avance ?

— Depuis des années que j'y travaille, forcément. Quoique dans un autre sens, il n'y ait pas beaucoup de progrès.

— Mais, en somme, de quoi s'agit-il ? dit le docteur en s'arrêtant.

Grand bredouilla en assurant son chapeau rond sur ses grandes oreilles. Et Rieux comprit très vaguement qu'il s'agissait de quelque chose sur l'essor d'une personnalité. Mais l'employé les quittait déjà et il remontait le boulevard de la Marne, sous les ficus, d'un petit pas pressé. Au seul du laboratoire, Cottard dit au docteur qu'il voudrait bien le voir pour lui demander conseil. Rieux, qui tripotait dans ses poches la feuille de statistiques, l'invita à venir à sa consultation,

puis, se ravissant, lui dit qu'il allait dans son quartier le lendemain et qu'il passerait le voir en fin d'après-midi.

En quittant Cottard, le docteur s'aperçut qu'il pensait à Grand. Il l'imaginait au milieu d'une peste, et non pas de celle-ci qui sans doute ne serait pas sérieuse, mais d'une des grandes pestes de l'histoire. « C'est le genre d'homme qui est épargné dans ces cas-là. » Il se souvenait d'avoir lu que la peste épargnait les constitutions faibles et détruisait surtout les complexions vigoureuses. Et continuant d'y penser, le docteur trouvait à l'employé un air de petit mystère.

À première vue, en effet, Joseph Grand n'était rien de plus que le petit employé de mairie dont il avait l'allure. Long et maigre, il flottait au milieu de vêtements qu'il choisissait toujours trop grands, dans l'illusion qu'ils lui feraient plus d'usage. S'il gardait encore la plupart de ses dents sur les gencives inférieures, il avait perdu en revanche celles de la mâchoire supérieure. Son sourire, qui relevait surtout la lèvre du haut, lui donnait ainsi une bouche d'ombre. Si l'on ajoute à ce portrait une démarche de séminariste, l'art de raser les murs et de se glisser dans les portes, un parfum de cave et de fumée, toutes les mines de l'insignifiance, on reconnaîtra que l'on ne pouvait pas l'imaginer ailleurs que devant un bureau, appliqué à réviser les tarifs des baignoires de la ville ou à réunir pour un jeune rédacteur les éléments d'un rapport concernant la nouvelle taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Même pour un esprit non prévenu, il semblait avoir été mis au monde pour exercer les

fonctions discrètes mais indispensables d'auxiliaire municipal temporaire à soixante-deux francs trente par jour.

C'était en effet la mention qu'il disait faire figurer sur les feuilles d'emploi, à la suite du mot « qualification ». Lorsque vingt-deux ans auparavant, à la sortie d'une licence que, faute d'argent, il ne pouvait dépasser, il avait accepté cet emploi, on lui avait fait espérer, disait-il, une « titularisation » rapide. Il s'agissait seulement de donner pendant quelque temps les preuves de sa compétence dans les questions délicates que posait l'administration de notre cité. Par la suite, il ne pouvait manquer, on l'en avait assuré, d'arriver à un poste de rédacteur qui lui permettrait de vivre largement. Certes, ce n'était pas l'ambition qui faisait agir Joseph Grand, il s'en portait garant avec un sourire mélancolique. Mais la perspective d'une vie matérielle assurée par des moyens honnêtes, et, partant, la possibilité de se livrer sans remords à ses occupations favorites lui souriait beaucoup. S'il avait accepté l'offre qui lui était faite, ce fut pour des raisons honorables et, si l'on peut dire, par fidélité à un idéal.

Il y avait de longues années que cet état de choses provisoire durait, la vie avait augmenté dans des proportions démesurées, et le salaire de Grand, malgré quelques augmentations générales, était encore dérisoire. Il s'en était plaint à Rieux, mais personne ne paraissait s'en aviser. C'est ici que se place l'originalité de Grand, ou du moins l'un de ses signes. Il eût pu, en effet, faire valoir, sinon des droits dont il n'était pas sûr, du moins les assurances qu'on lui avait données. Mais, d'abord, le chef de bureau qui l'avait engagé était mort depuis longtemps et l'employé, au demeurant, ne se souvenait pas des termes exacts de la promesse qui lui avait été faite. Enfin, et surtout, Joseph Grand ne trouvait pas ses mots.

C'est cette particularité qui peignait le mieux notre concitoyen, comme Rieux put le remarquer. C'est elle en effet qui l'empêchait toujours d'écrire la lettre de réclamation qu'il méditait, ou de faire la démarche que les circonstances exigeaient. À l'en croire, il se sentait particulièrement empêché d'employer le mot « droit » sur lequel il n'était pas ferme, ni celui de « promesses » qui aurait impliqué qu'il réclamait son dû et aurait par conséquent revêtu un caractère de hardiesse, peu compatible avec la modestie des fonctions qu'il occupait. D'un autre côté, il se refusait à utiliser les termes de « bienveillance », « solliciter », « gratitude », dont il estimait qu'ils ne se conciliaient pas avec sa dignité personnelle. C'est ainsi que, faute de trouver le mot juste, notre concitoyen continua d'exercer ses obscures fonctions jusqu'à un âge assez avancé. Au reste, et toujours selon ce qu'il disait au docteur Rieux, il s'aperçut à l'usage que sa vie matérielle était assurée, de toute façon, puisqu'il lui suffisait, après tout, d'adapter ses besoins à ses ressources. Il reconnut ainsi la justesse d'un des mots favoris du maire, gros industriel de notre ville, lequel affirmait avec force que finalement (et il insistait sur ce mot qui portait tout le poids du raisonnement), finalement donc, on n'avait jamais vu personne mourir de faim. Dans tous les cas, la vie quasi ascétique que menait Joseph Grand l'avait finalement, en effet, délivré de tout souci de cet ordre. Il continuait de chercher ses mots.

(A suivre)

Mosquée

Mosquée Al-Quaraouiyine de Fès

Une œuvre pieuse pour mériter la bénédiction de Dieu

La mosquée Al Quaraouiyine de Fès, Al Quaraouiyine en arabe (littéralement "la mosquée des Kairouanais") est une des plus importantes mosquées du Maroc. Sa construction débute en 857 à Fès, sous le règne de la Dynastie Idrisside.

C'est une femme, héritière d'un riche kairouanais, Oum Al Banine Fatima Al Fihriya, qui est à l'origine de sa fondation. Tout au long des siècles, la mosquée voit son architecture évoluer et s'agrandir.

Elle devient, du Xe au XIIe siècles, un important Centre d'enseignement et une des premières universités au monde.

Au XIIe siècle, toute une série de noms parmi les plus grands vont être associés d'une manière ou d'une autre à la Quaraouiyine : les grands précurseurs du soufisme, tels Ibn Hrizim, Abou Madyane, Abdeslam Ben Mchich Alami, les philosophes Avenpace et Averroès, le géographe Al Idrissi mais aussi Maïmonide et Ibn Khaldoun pour ne citer que ceux-là.

L'Emir Yahya ben Muhammad fut proclamé souverain le jour de la mort de son frère Aly et marcha dans la voie de ses prédécesseurs. Sous son règne, la population de Fès s'accrut considérablement et la ville fut bientôt insuffisante. C'est à cette époque que fut bâtie la Mosquée Al Quaraouiyine. L'emplacement était un terrain nu, contenant du gypse et clairsemé de quelques arbres ; il appartenait à un homme de Houara qui avait amené d'Afrique avec lui son épouse, sa sœur et sa fille.



Cette dernière appelée Fatima et surnommée Oum Al Banine (la mère des deux fils) fut une femme vertueuse et sainte. A la mort de ses parents, elle hérita de biens importants et voulut les consacrer à une œuvre pieuse pour mériter la bénédiction de Dieu.

Fatima crut atteindre ce but en bâtissant une Mosquée espérant être récompensée par Dieu.

Elle acheta l'emplacement de la Mosquée Quaraouiyine dont elle jeta les fondements le premier samedi du mois de Ramadan, en l'an 245. Les murs furent bâtis en tabiah et en hedden que l'on extrayait au fur et à mesure d'une carrière située dans cette zone. Cette Mosquée fut entièrement bâtie avec des matériaux de son propre sol.

La sainte femme jeûna tout le temps que durèrent les travaux et lorsqu'ils furent achevés, elle remercia Dieu pour l'avoir aidée à accomplir cette bonne oeuvre. La Mosquée bâtie par Fatima avait quatre belathat, une petite cour, un meherab. Son minaret était peu élevé et construit sur l'Aneza du côté du sud.

La mosquée compte 270 colonnes formant 16 nefs de 21 arcs chacune. Chaque nef contient 4 rangées de 210 fidèles, soit 840. Ce qui donne pour les 16 nefs 13440. Ajoutons à cela 160 fidèles qui se placent au besoin devant les colonnes; 2700 peuvent trouver place dans la cour et 6000 dans la galerie, les vestibules et les seuils des portes, de façon que 22700 fidèles peuvent faire la prière ensemble.

Santé et bien-être

Le yoga bon pour les femmes atteintes du syndrome des ovaires polykystiques

Des cours de yoga réguliers sont bénéfiques pour les femmes atteintes du syndrome des ovaires polykystiques (SOPK), ont indiqué des chercheurs américains.

Le SOPK est un trouble hormonal courant qui touche entre 5 et 15 % des femmes en âge de procréer. Les symptômes sont des cycles menstruels irréguliers, de l'acné, la perte de cheveux et une incidence plus élevée de fausses couches.

Cependant, une récente étude menée par des experts américains a révélé que les femmes qui suivent un cours de yoga d'une heure trois fois par semaine réduisent leur taux de testostérone de 29 % sur une période de trois mois, et que l'hormone déhydroépiandrostérone (DHEA) est également réduite, permettant que les niveaux de dépression et d'anxiété s'améliorent respectivement de 55 % et 21 %.

La réduction des niveaux d'androgènes, y compris la testostérone et la DHEA, est la clé de la gestion de la

maladie.

« Il existe des options pharmacologiques efficaces pour gérer le SOPK. Toutefois, elles peuvent entraîner des effets secondaires importants, a déclaré l'auteur principal, le Dr Diana Speelman. Le yoga en pleine conscience semble être une option prometteuse pour traiter le SOPK d'une manière qui peut améliorer plusieurs aspects du trouble. »

A la fin de l'étude, à la suite de la pratique de ce type de yoga, certaines participantes ont également signalé une diminution des crises d'acné et une amélioration de la régularité du cycle menstruel.

« Le yoga a de nombreux avantages, a ajouté le Dr Speelman. L'une de ses meilleures qualités est qu'il est accessible à un très large éventail d'âges et de niveaux de forme physique. »

Les résultats complets de l'étude ont été publiés dans le Journal of the American Osteopathic Association.



Recettes

Aloo gobi, plat indien

Ingrédients:

30 gr de beurre clarifié ou de beurre doux
 500 gr de pomme de terre
 1 kg de chou-fleur
 1 oignon moyen
 2 à 3 tomates bien mûres (400 grs environ)
 1 càs de graines de cumin, 1 càs de graines de moutarde et des graines de coriandre
 1 càs de curcuma
 Une càs de garam masala
 3 gousses d'ail écrasées
 400 ml d'eau environ
 Sel et poivre
 Un peu de coriandre fraîche ciselée

Préparation:

Tout d'abord éplucher les pommes de terre puis les couper en morceaux (moyen)
 Les faire cuire dans l'eau salée jusqu'à ce qu'elle soit tendre 15 minutes environ
 Egoutter et réserver
 Nettoyer ensuite le chou-fleur et le couper en fleurettes puis réserver
 Dans une cocotte, faire fondre le beurre clarifié appelé ghee en inde (le beurre clarifié supporte beaucoup plus la chaleur que le beurre normal et est bien meilleur pour la santé.)
 Puis ajouter les graines de cumin et de coriandre et bien mélanger quelques instants
 Dès qu'elles commencent à sauter ajouter le curcuma et le garam masala ainsi que les gousses d'ail écrasées
 Bien mélanger et laisser cuire jusqu'à ce que le mélange embaume
 Puis ajouter l'oignon émincé et remuer toujours et laisser le fondre doucement
 Ajouter ensuite les tomates coupées en morceaux et le chou-fleur en fleurette
 Saler/poivrer puis bien mélanger le tout et laisser revenir 1 minute
 Couvrir avec de l'eau puis déposer le couvercle et laisser mijoter 20 minutes
 Ajouter ensuite les pommes de terre et poursuivre la cuisson 5 minutes
 Les légumes doivent être tendres et il doit y avoir juste un fond de sauce
 Déposer sur un plat de service et saupoudrer de coriandre hachée
 Et régalez-vous car c'est trop bon!!



Mini cake lardons camembert olives



Ingrédients pour 50 pièces:

200 gr de farine
 200 gr de lardons fumés (de volaille)
 et 200 gr d'olives vertes dénoyautées
 4 œufs frais
 75 gr de beurre fondu
 1/2 camembert crémeux (125 gr) ou 1/2 brie
 8 càs de lait
 3/4 d'un sachet de levure chimique
 Sel et poivre
 Moules à empreintes pour mini financiers

Préparation:

Commencer par verser la farine et la levure dans un saladier puis creuser un puits
 Casser les œufs un à un et fouetter doucement en versant en alternance le beurre fondu ainsi que le lait
 D'autre part, mixer 3 secondes les olives afin d'obtenir des tout petits morceaux puis couper le camembert en morceaux
 Couper également les lardons de volaille en petits dés
 Ensuite incorporer le tout dans la préparation à cake puis saler et poivrer légèrement
 Huiler légèrement les empreintes à mini financiers ou mini cake puis verser une cuillère à soupe de préparation dans chaque empreinte
 Et enfourner pour 10 à 15 minutes selon les fours
 Passer également quelques secondes en mode grill pour bien les dorer en surface.
 Laisser décongeler à température ambiante et passer au four quelques minutes avant de servir!! Recette inspirée de chez 750g.

Art & culture

Légende de la musique amazighe Idir tire sa révérence



Le chanteur algérien Idir, l'un des principaux ambassadeurs de la chanson kabyle à travers le monde et l'interprète du célèbre "A Vava Inouva", est mort samedi soir à Paris à l'âge de 70 ans, a annoncé sa famille.

"Nous avons le regret de vous annoncer le décès de notre père (à tous), Idir, le samedi 2 mai à 21h30. Repose en paix papa", indique un message publié sur la page Facebook officielle du chanteur, installé en France. "J'ai appris avec une immense tristesse la nouvelle du décès" d'Idir, "une icône de l'art algérien", a salué dans un tweet le président algérien Abdelmadjid Tebboune. "Avec sa disparition, l'Algérie perd un de ses monuments".

De son vrai nom Hamid Cheriet, Idir était né le 25 octobre 1949 à Aït Lahcène, près de Tizi-Ouzou, capitale

de la Grande-Kabylie. Alors qu'il se destinait à être géologue, un passage en 1973 sur Radio Alger change le cours de sa vie: il remplace au pied levé la chanteuse Nouara, et sa chanson en langue berbère "A Vava Inouva", qui évoque les veillées dans les villages kabyles, fait le tour du monde à son insu pendant qu'il fait son service militaire. "Je suis arrivé au moment où il fallait, avec les chansons qu'il fallait", racontait Idir en 2013, imprégné dès son enfance par les chants qui rythmaient tous les moments de la vie quotidienne. Il rejoint Paris en 1975 pour produire son premier album, également intitulé "A Vava Inouva". Il disparaît de la scène pendant dix ans, de 1981 à 1991, mais sa carrière est ensuite relancée. À l'automne 1999, profitant de l'élan donné par ses compatriotes Cheb Mami et Khaled, il signe son retour discographique avec l'album "Identités",

où il propose un mélange de "Châabi", la musique algéroise, et de rythmes empruntés aux genres occidentaux. À l'image de son désir du mélange des cultures, il y chante avec des musiciens de différents horizons culturels, musicaux ou géographiques, comme Manu Chao, Dan Ar Braz, Zebda, Maxime Le Forestier ou Gnawa Diffusion, Gilles Servat, Geoffrey Oryema et l'Orchestre national de Barbès.

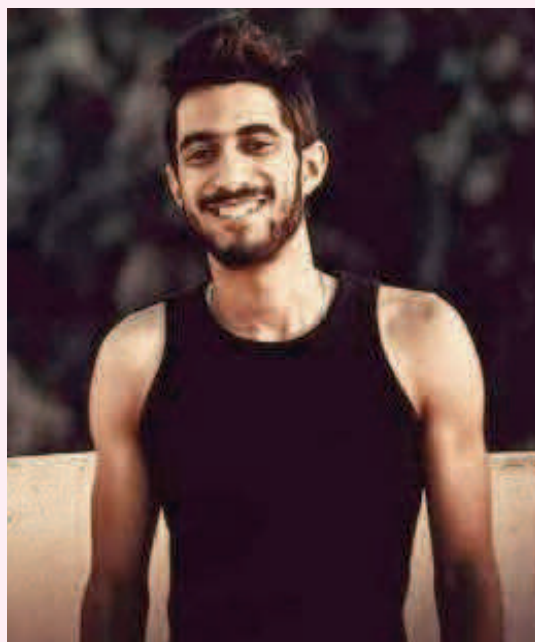
En 2007, il avait publié l'album "La France des couleurs", en pleine campagne pour l'élection présidentielle française marquée par des débats sur l'immigration et l'identité. En janvier 2018, le chanteur - qui militait pour la reconnaissance de l'identité culturelle de la Kabylie - était revenu chanter à Alger pour le nouvel an berbère "Yennayer" après une absence de 38 ans. Dans une interview au Journal du di-

manche, en avril 2019, il évoquait les manifestations populaires en Algérie et le départ d'Abdelaziz Bouteflika. "J'ai tout aimé de ces manifestations: l'intelligence de cette jeunesse, son humour, sa détermination à rester pacifique (...). J'avoue avoir vécu ces instants de grâce depuis le 22 février comme des bouffées d'oxygène. Atteint d'une fibrose pulmonaire, je sais de quoi je parle", disait-il. "De toute façon, nous sommes condamnés à réussir. Continuons donc à réfléchir en termes de nation algérienne vers le progrès. Si nous restons unis, rien ni personne ne pourra nous défaire".

Idir, qui avait été hospitalisé vendredi à Paris, a succombé à une maladie pulmonaire et devrait être enterré en région parisienne, selon son entourage proche.

M.O

L'auteur d'un video-clip critique de Sissi meurt en prison



Un jeune Egyptien qui avait été emprisonné après avoir réalisé le vidéoclip d'une chanson très critique du président Abdel Fattah al-Sissi est décédé samedi dans une prison du Caire, a affirmé son avocat. Chadi Habache, âgé de 24 ans, est mort dans la prison de Tora, a indiqué à l'AFP Me Ahmed al-Khawaga, qui n'a pas été en mesure de donner les raisons du décès. "Cela faisait quelques jours que son état de santé se détériorait (...). Il a été hospitalisé puis il est revenu hier soir en prison où il est mort dans la nuit", a-t-il précisé, sans donner plus de détails. Chadi Habache avait été placé en détention en mars 2018, accusé de "diffusion de fausses nouvelles" et "appartenance à une organisation illégale", selon le Parquet. Il avait été arrêté après avoir réalisé le clip de la chanson "Balaha" interprétée par le chanteur de rock Rami Issam. Celui-ci y critique vertement M. "Balaha", nom dont le président Sissi est affublé par ses détracteurs en référence au personnage célèbre d'un film égyptien pour être un menteur notoire. Rami Issam s'était notamment fait connaître pendant la révolte populaire de janvier-février 2011 contre le président d'alors Hosni Moubarak, et s'est depuis exilé en Suède. Un temps censuré en Egypte, le clip a été vi-

sionné plus de 5 millions de fois sur YouTube.

Dans un message sur Twitter, Bahey Eldin Hassan, le directeur de l'Institut du Caire pour les droits humains, a jugé que le président Sissi avait une "responsabilité directe" dans l'emprisonnement de Chadi Habache "pour la simple raison qu'il a participé à une chanson qui le critique et parce qu'aucun juge n'ose attester de l'innocence de quelqu'un qui a critiqué le président de la République". Pour le Réseau arabe des droits humains et de l'information (ANHRI), Habache est mort en raison de la "négligence et de l'absence de justice". "La prison ne tue pas, c'est la solitude qui tue (...). J'ai besoin de votre soutien pour ne pas succomber (...). Je meurs lentement tous les jours", écrivait M. Habache dans une lettre en octobre 2019, publiée samedi sur Facebook par la militante des droits humains et écrivaine Ahdaf Soueif après l'annonce de son décès.

Les conditions de détention en Egypte sont régulièrement épinglées par les organisations de défense des droits humains. Et depuis début mars, en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, les autorités ont suspendu les visites au parloir et les travaux des tribunaux, isolant plus encore les détenus.

Madonna se croit immunisée contre le nouveau coronavirus



L'icône pop américaine Madonna a annoncé vendredi sur les réseaux sociaux qu'elle avait été testée positive aux anticorps COVID-19, laissant entendre qu'elle était désormais immunisée contre la maladie. Toutefois, des experts médicaux ont assuré que la présence d'anticorps n'était pas synonyme d'immunité. La chanteuse, compositrice et actrice de 61 ans a posté sur Instagram un vidéo dans le cadre de son "Journal de quarantaine" dans laquelle elle dit : "J'ai passé un test l'autre jour. J'ai découvert que j'avais les anticorps". "Alors demain, je vais faire une longue balade en

voiture ... baisser la vitre et respirer l'air du COVID-19", a-t-elle déclaré. Mais des médias locaux ont souligné que la présence d'anticorps révélée par un test signifiait seulement que Madonna avait été infectée par le virus et que les études actuelles ne fournissaient pas suffisamment de preuves sur l'efficacité de l'immunité à médiation par anticorps pour garantir qu'elle ne serait pas infectée à nouveau.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a récemment émis une mise en garde sur ce point : "En date du 24 avril 2020, aucune étude n'a pu déterminer si la présence d'anticorps contre le SRAS-

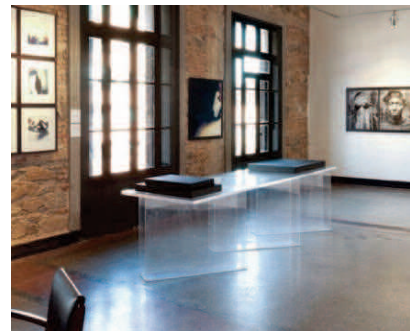
CoV-2 (le virus qui provoque le COVID-19, NDLR) confère une immunité contre une infection ultérieure par ce virus chez l'homme". Le Centre américain pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) a ajouté : "On ne sait pas encore si les anticorps qui résultent de l'infection par le SRAS-CoV-2 peuvent protéger une personne contre une réinfection par ce virus ou combien de temps les anticorps au virus protégeront une personne". Aussi, "jusqu'à ce qu'on en sache plus, continuez à prendre des mesures pour vous protéger et protéger les autres".

Bouillon

de culture

Exposition virtuelle

La Galerie "127" propose une visite virtuelle de l'exposition "A Quatre Mains" des artistes français Sara Imloul et Nicolas Lefebvre et ce, dans l'objectif de rendre l'art accessible au grand public, aux amateurs d'art et collectionneurs durant cette période de confinement sanitaire en raison de la propagation de la pandémie du coronavirus (Covid-19). "Dans l'attente de jours meilleurs et d'avoir le plaisir de vous retrouver, nous vous invitons à une visite virtuelle de l'exposition "A Quatre Mains" des artistes Sara Imloul et Nicolas Lefebvre, momentanément suspendue", lit-on dans l'affiche de présentation de l'exposition. En ces circonstances exceptionnelles, les amateurs d'arts auront la possibilité de découvrir à distance et sans avoir à se déplacer, les œuvres exposées dans le cadre de cette exposition, fruit d'une résidence à Marrakech de la photographe Sara Imloul et du sculpteur Nicolas Lefebvre. Accessible à partir du lien : "https://vimeo.com/412055588", cette visite permet une immersion dans les séries "les passages" et "Das Schloss" de l'artiste Sara Imloul, ainsi que les œuvres sculpturales, de Nicolas Lefebvre qui crée des pièces en assemblant des objets anciens et des matières de différentes cultures. Cette exposition, qui fait dialoguer la photographie et la sculpture, tente de rapprocher les visions de deux artistes, fascinés tous les deux par les objets anciens, les formes, les matières et leurs évocations.



Ouverture des candidatures pour le Prix du Maroc du livre



Le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports - département de la Culture - a annoncé, samedi, l'ouverture des candidatures pour le Prix du Maroc du Livre 2020. Le Prix du Maroc du Livre comprend plusieurs catégories, à savoir les sciences humaines, les sciences sociales, les études littéraires, artistiques et linguistiques, la poésie, le récit (roman, nouvelle, texte théâtral), la traduction, l'encouragement à la création littéraire amazighe et les études dans le domaine de la culture amazighe, outre le Prix du Maroc du livre pour enfants et jeunes, indique le ministère dans un communiqué.

Ce concours concerne les ouvrages publiés en langues arabe, amazighe, hassanie ou toute autre langue étrangère, relève la même source, faisant savoir que les candidatures sont ouvertes uniquement pour les auteurs qui n'ont pas reçu de prix au cours des trois dernières années et les livres édités en 2018. D'autre part, la candidature d'un ouvrage ayant déjà bénéficié d'un prix du livre, au niveau national ou international, n'est pas admise, selon la même source.

Sont éligibles à ce Prix les auteurs, ainsi

que les maisons d'édition et les institutions culturelles, universitaires et éducatives, sous réserve de présentation d'une demande manuscrite signée par l'auteur, ajoute le département. Les écrivains, poètes, critiques, chercheurs, penseurs et traducteurs marocains désireux de participer à ce concours devront soumettre leur candidature, accompagnée de huit exemplaires des ouvrages parus au Maroc ou à l'étranger en 2019, ou d'une copie des ouvrages en format PDF, en plus de la version originale du livre dans le cas d'une traduction, avec la preuve de ses droits, précise le communiqué.

Les candidats intéressés peuvent déposer leurs dossiers via le site web : www.prix-livre.minculture.gov.ma, où ils peuvent également envoyer leurs ouvrages en format PDF à travers le formulaire d'inscription via le même site. Les candidatures sont à déposer au plus tard le vendredi 29 mai au bureau d'ordre de la direction du livre, des bibliothèques et des archives, fait-on savoir. Les résultats seront annoncés à la fin du mois d'octobre 2020, conclut le communiqué.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEUX & LOISIRS

| | | | | | | | | | |
|-----------------------|--------------|-------------------|------------------------|-------------|--------------------|------------------------|-----------------|----------------------|---------|
| FRUCTUEUX | EXCENTRICITÉ | ANÉANTIR | BIEN FAMILIER EN FOLIE | VERSATILITÉ | ÉVEIL | SYMBOLE DE L'ARGON | GRECQUE | PIÈCE DE B. SHAW | COLÈRES |
| GAZ RARE | | | | | CHASSEUR CARDINAUX | | | | |
| TRUCIDE | | | PRONOM | | | SUPER | | | |
| LETTRES DE RABAT | | PASSER À L'ACTION | PARÉIL EN KABYLIE | | | EN AMONT | | | |
| POT MAROCAIN | | | | | EN BONUS | ROMAINS | ROULÉE | PARTIE D'UN ENSEMBLE | |
| ERRENT | | | | | | | | | |
| 4 ^e CALIFE | | | COMPRISE | | | | | | |
| TÊTE DE GIRAFE | | | DÉCHIFFRÉE | | | DE BAS EN HAUT: TOURNE | | NICHON | |
| CRACK | | GRECQUE POSSESSIF | | GRAND SABLÉ | RAYON | | SYMBOLE DU NÉON | | |
| TRANCHÉ | | | HOMME DU MONDE APERSU | | | | | | |
| CLAMSE-RAI | | | | | | | EN VENTE | | |
| NÉON | | | | | | | | | |
| | | CONNU | | FOLIS | | | | | |

Solution mots flechés d'hier

| | | | | | | | | | | | |
|------------------------|---|----------------|---|--------------|---|------------------------|-------------------------|---------|---|-----------------|---------|
| FACTEUR DE CHANCE | E | ANACHORÈTE | B | BROME MULTIN | P | GROUPE ANGLAIS | DÉBUT DE ROMAN | GLUCIDE | A | BALAI | EFFRÉNÉ |
| LE PAYS DU GÔT | T | ER | R | O | I | R | LE FOU DE LONDRES JOINT | M | A | D | |
| MÉTAL AFFABLE | O | R | E | O | A | DHÈRE FLEUVE D'IRLANDE | CLUBE INVERSÉ | P | I | N | E |
| AIMABLE | A | I | M | A | B | L | E | E | D | QUI ONT UNE FIN | B |
| EN DIRECT | L | I | V | E | C | OMÉ-BACK TRAMÉE | R | E | T | O | U |
| PÈRE ENFANT | E | T | A | L | O | N | PAS PRO | A | N | T | I |
| ARTICLE ÉCOURTE | E | DÉCHIFFRÉE | L | U | E | AVANT LA MANIÈRE | R | LE MÊME | I | D | |
| LA MÉTAL BRÛLÉ VIOLENT | L | A | F | E | R | LETTRES DE SADE | A | D | A | R | T |
| PUB | B | A | R | D | U | R | SUCRE | P | O | I | N |
| IL A DES BOUTONS | R | DÉSERT ROCHEUX | A | I | B | USTE ROCHER | T | O | R | S | E |
| MERCIER | M | E | R | C | I | E | R | P | O | S | S |
| OISEAUX BIEN REPASSÉ | G | E | A | I | B | OLICHE COUSLIE | O | M | E | R | T |
| LEGS | L | E | G | S | B | O | U | C | L | I | E |
| | | | | | | | | | | | |

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benbaria

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadja Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadja Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmarchi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secréariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Yousoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

oju MAROC

2017
www.oju.ma

Mots croisés

| | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | ■ | | | | |
| 3 | | | | | | | ■ | | ■ | |
| 4 | | ■ | | | | | | ■ | | |
| 5 | | | | ■ | | | | | | |
| 6 | | | | | | ■ | | | | |
| 7 | | ■ | | | ■ | | | | | |
| 8 | | | | | | | | ■ | | |
| 9 | | | | | ■ | | | | ■ | |
| 10 | | | | ■ | | | | | | |

HORIZONTALEMENT

- 1- Unité de masse
- 2- Elle allaita Remus et son frère - Soyeux
- 3- Cousin de l'ai
- 4- En repère - Egalement - Règle
- 5- Pareil - Intégral
- 6- Saule de vannier - Sou du Pérou
- 7- Sigle du Royaume - Rivé
- 8- Emaciacé - Plus secret
- 9- Sombre - Indien
- 10- Gagna - Oiseau marin

VERTICALEMENT

- 1- Il vole sans même savoir pourquoi
- 2- Teintes de bleu - Lâche
- 3- Décodé - Décoderait
- 4- Ca existe ça ? - Cheikh
- 5- Il fait le vide
- 6- Fameux espion - Pensa
- 7- Préposition latine - Aptitude à servir
- 8- Personnel - Déesse grecque - Erbium
- 9- Poussé - Obstinés
- 10- De surface

Solution mots croisés d'hier

| | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 1 | I | N | T | O | N | A | T | I | O | N |
| 2 | V | O | I | R | E | ■ | I | G | N | E |
| 3 | R | U | N | E | ■ | Z | E | R | O | ■ |
| 4 | O | R | ■ | E | S | O | N | ■ | M | U |
| 5 | G | R | E | ■ | T | O | N | K | A | S |
| 6 | N | I | T | R | E | ■ | E | S | T | E |
| 7 | E | T | E | U | L | E | ■ | A | O | ■ |
| 8 | R | U | T | ■ | E | S | ■ | R | P | R |
| 9 | I | R | E | Z | ■ | T | U | ■ | E | U |
| 10 | E | E | S | T | I | ■ | R | U | E | E |

Grilles de sudoku

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|--|--|
| 1 | 7 | 9 | 3 | | | | | |
| | 4 | 5 | 1 | 8 | | | | |
| | | 9 | 7 | | 6 | 1 | | |
| 6 | | 3 | | | 5 | | | |
| 8 | 1 | | | | 3 | 7 | | |
| | 3 | | 4 | | | 8 | | |
| 5 | 2 | | | 6 | 4 | | | |
| | 6 | 4 | 5 | 7 | | | | |
| | | 2 | 9 | 5 | 6 | | | |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 2 | 5 | 4 | | | 6 | |
| 3 | 6 | 8 | | | 2 | | 1 | |
| | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | 6 | 9 | |
| 6 | 3 | | 5 | | 4 | | 2 | |
| | 5 | 9 | | | | | | 8 |
| | | | | | | | | |
| | 7 | | 4 | | | 8 | 5 | 6 |
| 8 | | | 6 | 5 | 7 | | | |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| | | | 1 | 3 | 7 | | | |
| | 4 | | 8 | | 3 | | | |
| | 1 | 7 | | | 4 | 6 | | |
| | 5 | | | | | | 3 | |
| | | 8 | | 9 | 6 | | | |
| 4 | | | | | | 5 | | |
| | 6 | 4 | | | 5 | 8 | | |
| | | 3 | | 4 | 2 | | | |
| | 8 | | 9 | 2 | | | | |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|--|---|
| | 1 | 8 | | 5 | | | | 4 |
| 3 | | | | | | 9 | | |
| | | | | 1 | | 6 | | |
| | | | 4 | 8 | | 9 | | |
| | | 2 | | 3 | 6 | | | |
| | 4 | | | 7 | 1 | | | |
| | 2 | | | 9 | | | | |
| | | 9 | | | | | | 7 |
| 1 | | | | 2 | 3 | 5 | | |

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 8 | 9 | 5 | 2 | 1 | 3 | 6 | 7 |
| 1 | 5 | 7 | 6 | 9 | 3 | 8 | 2 | 4 |
| 2 | 6 | 3 | 4 | 8 | 7 | 5 | 1 | 9 |
| 8 | 2 | 6 | 1 | 4 | 9 | 7 | 3 | 5 |
| 7 | 1 | 4 | 8 | 3 | 5 | 6 | 9 | 2 |
| 3 | 9 | 5 | 2 | 7 | 6 | 1 | 4 | 8 |
| 5 | 3 | 8 | 9 | 6 | 4 | 2 | 7 | 1 |
| 9 | 7 | 1 | 3 | 5 | 2 | 4 | 8 | 6 |
| 6 | 4 | 2 | 7 | 1 | 8 | 9 | 5 | 3 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 4 | 1 | 6 | 3 | 8 | 5 | 9 | 7 |
| 3 | 7 | 9 | 4 | 5 | 2 | 1 | 6 | 8 |
| 5 | 8 | 6 | 7 | 9 | 1 | 2 | 4 | 3 |
| 9 | 2 | 3 | 5 | 7 | 4 | 8 | 1 | 6 |
| 7 | 1 | 8 | 3 | 2 | 6 | 4 | 5 | 9 |
| 6 | 5 | 4 | 8 | 1 | 9 | 3 | 7 | 2 |
| 8 | 3 | 7 | 9 | 4 | 5 | 6 | 2 | 1 |
| 1 | 6 | 5 | 2 | 8 | 7 | 9 | 3 | 4 |
| 4 | 9 | 2 | 1 | 6 | 3 | 7 | 8 | 5 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 3 | 6 | 9 | 2 | 8 | 7 | 4 | 1 |
| 7 | 4 | 9 | 1 | 3 | 6 | 2 | 8 | 5 |
| 1 | 2 | 8 | 4 | 7 | 5 | 6 | 3 | 9 |
| 6 | 8 | 4 | 3 | 1 | 7 | 9 | 5 | 2 |
| 9 | 7 | 5 | 6 | 8 | 2 | 3 | 1 | 4 |
| 2 | 1 | 3 | 5 | 4 | 9 | 8 | 6 | 7 |
| 3 | 5 | 7 | 2 | 6 | 1 | 4 | 9 | 8 |
| 8 | 6 | 1 | 7 | 9 | 4 | 5 | 2 | 3 |
| 4 | 9 | 2 | 8 | 5 | 3 | 1 | 7 | 6 |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 3 | 7 | 6 | 8 | 1 | 2 | 5 | 9 |
| 9 | 5 | 6 | 4 | 2 | 3 | 1 | 8 | 7 |
| 8 | 2 | 1 | 7 | 9 | 5 | 3 | 6 | 4 |
| 3 | 1 | 9 | 8 | 7 | 2 | 6 | 4 | 5 |
| 7 | 4 | 2 | 9 | 5 | 6 | 8 | 1 | 3 |
| 5 | 6 | 8 | 3 | 1 | 4 | 9 | 7 | 2 |
| 1 | 9 | 5 | 2 | 4 | 8 | 7 | 3 | 6 |
| 2 | 8 | 3 | 5 | 6 | 7 | 4 | 9 | 1 |
| 6 | 7 | 4 | 1 | 3 | 9 | 5 | 2 | 8 |

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°42/2020



**APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
Al Omrane Marrakech-Safi**



Al Omrane Marrakech-Safi lance un appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif au location longue durée de véhicules pour le compte d'Al Omrane Marrakech-Safi.

Le 03/06/2020 à 11h00, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société AlOmrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, concernant la location longue durée de véhicules pour le compte d'Al Omrane Marrakech-Safi.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5000,00 Dirhams (Cinq Mille Dirhams).

L'estimation des coûts maximum des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 475 920,00 Dirhams (Quatre Cent Soixante Quinze Mille Neuf Cent Vingt Dirhams TTC).

Joindre obligatoirement des attestations similaires à l'objet du marché, conformément à l'article 6 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés s du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

- 1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- 2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- 3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Al Omrane Marrakech-Safi
Bd Med V, place du 16 novembre-Gueliz-Marrakech
Tél: 05 24 44 78 38 / Fax: 05 24 44 62 18
Al Omrane Marrakech-Safi est une filiale du Groupe Al Omrane

بقی - فدارک

www.alomrane.gov.ma

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°43/2020



**APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
Al Omrane Marrakech-Safi**



Al Omrane Marrakech-Safi lance un appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif Aux travaux de Démolition des constructions menaçant ruine et évacuation des gravats – phase III à la ville de Safi.

Le 09/06/2020 à 10h30, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société AlOmrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz-Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, concernant les travaux de démolition des constructions menaçant ruine et évacuation des gravats – phase III à la ville de Safi.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Achats d'AlOmrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 Dirhams (Dix Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 756 000,00 Dirhams (Sept Cent Cinquante Six Mille Dirhams TTC).

Joindre obligatoirement des attestations similaires aux travaux objet du marché.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

- 1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- 2- soit envoyés, par courrier recommandé avec Accusé de réception, au bureau précité ;
- 3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Al Omrane Marrakech-Safi
Bd Med V, place du 16 novembre-Gueliz-Marrakech
Tél: 05 24 44 78 38 / Fax: 05 24 44 62 18
Al Omrane Marrakech-Safi est une filiale du Groupe Al Omrane

بقی - فدارک

www.alomrane.gov.ma

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU À MAJORATION N°44/2020



**APPEL D'OFFRES OUVERT
AU RABAIS OU À MAJORATION
Al Omrane Marrakech-Safi**



Al Omrane Marrakech-Safi lance un appel d'offres ouvert Au Rabais Ou à Majoration , relatif aux travaux d'assainissement, de voirie et de pavage du quartier Chourouk à la commune de Sebti Gzoula - Province Safi .

Le 09/06/2020 à 11h00, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société AlOmrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les travaux d'assainissement, de voirie et de pavage du quartier Chourouk à la commune de Sebti Gzoula -Province Safi .

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 45 000,00 Dirhams (Quarante Cinq Mille Dirhams).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 4 224 990,00 (Quatre Million Deux Cent Vingt Quatre Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Dirhams T.T.C).

- Joindre obligatoirement le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

- Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :

| SECTEUR | 2-2 | 2-3 |
|---------|-----|-----|
| CLASSE | 2 | 3 |

-Pour l'ancienne classification, les candidats doivent fournir le Certificat de qualification et de classification du Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville en tenant compte des équivalences des classes et seuils de classification des entreprises intervenant dans le secteur de l'habitat.

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane.

Les plis sont, au choix des concurrents :

- 1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- 2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- 3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Al Omrane Marrakech-Safi
Bd Med V, place du 16 novembre-Gueliz-Marrakech
Tél: 05 24 44 78 38 / Fax: 05 24 44 62 18
Al Omrane Marrakech-Safi est une filiale du Groupe Al Omrane

بقی - فدارک

www.alomrane.gov.ma

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU À MAJORATION N°45/2020



**APPEL D'OFFRES OUVERT
AU RABAIS OU À MAJORATION
Al Omrane Marrakech-Safi**



Al Omrane Marrakech-Safi lance un appel d'offres ouvert Au Rabais Ou à Majoration Relatif aux travaux de mise à niveau du Centre Aguerd à la Commune Aguerd - Province D'essaouira.

Le 10/06/2020 à 10h30, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société AlOmrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les travaux de mise à niveau du Centre Aguerd à la Commune Aguerd-Province D'essaouira.

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 40 000,00 Dirhams (Quarante Mille Dirhams).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 3 571 392,00 (Trois Million Cinq Cent Soixante et Onze Mille Trois Cent Quatre Vingt Dix Dirhams T.T.C).

- Joindre obligatoirement le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

- Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :

| SECTEUR | 2-2 |
|---------|-----|
| CLASSE | 2 |

-Pour l'ancienne classification, les candidats doivent fournir le Certificat de qualification et de classification du Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville en tenant compte des équivalences des classes et seuils de classification des entreprises intervenant dans le secteur de l'habitat.

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane.

Les plis sont, au choix des concurrents :

- 1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- 2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- 3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Al Omrane Marrakech-Safi
Bd Med V, place du 16 novembre-Gueliz-Marrakech
Tél: 05 24 44 78 38 / Fax: 05 24 44 62 18
Al Omrane Marrakech-Safi est une filiale du Groupe Al Omrane

بقی - فدارک

www.alomrane.gov.ma



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU À MAJORATION N°46/2020

APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU À MAJORATION
Al Omrane Marrakech-Safi



Al Omrane Marrakech-Safi lance un appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration relatif aux travaux d'aménagement du lotissement Argana-tranche I- à la Ville d'Essaouira.

Le 10/06/2020 à 11h00, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société AlOmrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les travaux d'aménagement du lotissement Argana- tranche I à la Ville d'Essaouira.

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **50 000,00 Dirhams (Soixante Mille Dirhams)**.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **5 598 420,00 (Cinq Million Cinq Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Quatre Cent Vingt Dirhams T.T.C.)**.
- Joindre **obligatoirement** le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.
- Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suit :

| | |
|---------|-----|
| SECTEUR | 2-3 |
| CLASSE | 3 |

Pour l'ancienne classification, les candidats doivent fournir le Certificat de qualification et de classification du Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville en tenant compte des équivalences des classes et des seuils de classification des entreprises intervenant dans le secteur de l'habitat.

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane.

Les plis sont, au choix des concurrents :

- 1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- 2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- 3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.



www.alomrane.gov.ma



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°47/2020

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
Al Omrane Marrakech-Safi



Al Omrane lance un appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à la prestation de conception, confection et installation de supports d'affichage publicitaires et de PLV pour LA SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH-SAFI.

Le 10/06/2020 à 11h30, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société AlOmrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, concernant la prestation de conception, confection et installation la prestation de conception, confection et installation LA SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH-SAFI.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Achats d'AlOmrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **25 000,00 Dirhams (Vingt Cinq Mille Dirhams)**.
- L'estimation des coûts maximum des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **2 083 218,00 Dirhams (Deux Million Quatre Vingt Trois Mille Deux Cent Dix Huit Dirhams TTC)**.

Joindre **obligatoirement** des attestations similaires à l'objet du marché, conformément à l'article 3 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

- 1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- 2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- 3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.



www.alomrane.gov.ma

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRAA TAFILALET AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 24/DRD/CE/ASD/1/2020 Contrôle qualité d'eau : prélèvement des échantillons d'eau au niveau des centres relevant de l'Agence de service d'Errachidia et certains centres relevant de l'Agence Mixte de Midelt. La Direction Régionale DRAA TAFILALET de

l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres relatif au Contrôle qualité d'eau : prélèvement des échantillons d'eau au niveau des centres relevant de l'Agence de service d'Errachidia et certains centres relevant de l'Agence Mixte de Midelt. - Estimation : 241 920,00 DH TTC - Caution provisoire : 3 000,00 DH Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. Le dossier d'appel d'offres

est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>. Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats). Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau

d'Ordre de la Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture à huit-clos des

plis aura lieu le Mercredi 03/06/2020 à 10 :00 à la Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics. N° 3619/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
SERVICE DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF

Le Gouverneur de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul, informe le public que les avis d'appel d'offres :

- ✓ N° 04/2020/PDR, relatif à l'équipement en matériel médical d'un dispensaire rural au quartier Labdoua à la commune Temsia, Préfecture Inezgane Ait Melloul .
- ✓ N° 05/2020/PDR, relatif l'équipement en mobilier et matériel informatique d'un dispensaire rural au quartier Labdoua a la commune Temsia.

Ont été rectifié comme suit :

- les catalogues, prospectus ou autres documents techniques exigés par les dossiers d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la division du budget et des marchés avant le **13 Mai 2020 à 15H** au lieu du **13 Mai 2020 à 16H 30MN**.

N° 3617/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET L'EAU POTABLE
BRANCHE EAU
Direction Régionale des Provinces Sahariennes

AVIS REPORT

La Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE - Branche Eau, sise à Laâyoune informe que la date de l'ouverture des plis de l'appel d'offres ci-après sera **reportée**.

| | |
|-------------------------|--|
| AO 01 DR8/D/2020 | AEP de la ville de Laâyoune, Travaux de raccordement des stations monoblocs |
|-------------------------|--|

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque - Laâyoune. avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le **20 Mai 2020** à partir de **10 h**, au lieu du **05 Mai 2020** à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau.

N° 3618/PC